

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire de fin d'étude



Option : Economie Monétaire et bancaire

Thème

*Le financement des projets d'investissements
cas du dispositif ANSEJ*

Réalisé par :

M^R: CHERIEF ABDENNOUR

M^R : GHIAT KOUSSAILA

Encadré par :

M^r : ABIDI MOHAMMED

Promotion :2021

Remerciement

Mes remerciements vont tout d'abord à mon directeur de mémoire Mr ABIDI Mohamed, qui m'a guidé avec ses conseils tout au long de ce travail de recherche, tout en me laissant la liberté dont j'avais besoin, je ne peux que lui être reconnaissant surtout pour ses qualités intellectuelles et humaines.

Je remercie également tous les enseignants qui ont contribué à notre formation.

Un grand Merci pour notre encadrement au niveau de l'ANSEJ

Nous tenons à présenter nos profondes gratitude à toutes les personnes qui ont contribué de loin ou de près à mener à terme la présente recherche.

Dédicaces

Je tiens à dédier ce modeste travail :

- ❖ A Mes chers parents, pour leur amour, leurs encouragements, leur soutien, leurs dévouements et les sacrifices qu'ils ont consentis pour mon instruction, mon éducation et mon bien-être ,Puisse Dieu vous accorde santé, bonheur, prospérité et longue vie ;
- ❖ A mon très chers frère, **GHILAS** pour sont soutien incessant dans tous les domaines ;
- ❖ A mon chère binôme et ami **abdennour** avec lequel j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler.
- ❖ A tous mes amis (es) pour leurs encouragements et leur appui constant ;
- ❖ A toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin, à la réalisation de ce travail.

KOUSSAILA

Dédicaces

Je tiens à dédier ce modeste travail :

- ❖ A mon cher papa ; pour ses sacrifices, son amour et son soutien ;
- ❖ A ma chère maman qui n'a jamais cessé de formuler des prières à mon égard, de me soutenir et de m'épauler pour que je puisse atteindre mes objectifs ;
- ❖ A mes chers frères Pour le soutien moral ;
- ❖ A mes chères sœur **Samira, Hassiba** pour ses conseils
- ❖ A mon chère frère et binôme **KOUSSAILA** pour son aide et sa générosité notamment à toute la famille.
- ❖ A mes amis (es) et mes cousins(es) pour leurs soutiens et encouragement ;
- ❖ A toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin, à l'élaboration de ce travail.

Abdenmour

Liste des abréviations

ANDI : Agence nationale pour le développement des investissements
ANEM : Agence nationale de l'emploi
ANGEM : Agence nationale de gestion des micros crédits
ANSEJ : Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
APC : Assemblée populaire communale
BTPH : Bâtiments et travaux publics hydrauliques
CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage
CSVF : Comité de sélection, de validation et de financement des projets
DO : Décision opérationnelle
DOAE : Décision d'octroi d'avantages pour la phase exploitation
DR : Délai de récupération
FNSJ : Fond national de soutien à l'emploi des jeunes
CNAS : Caisse nationale d'assurance et sociale des salariés
CASNOS : Caisse d'assurance sociale des non-salariés
IBS : Impôt sur le bénéfice des sociétés
IFU : Impôt forfaitaire unique
IRG : Impôt sur le revenu global
IS : Impôt sur les sociétés
PME : Petite et moyenne entreprise
PNR : Prêt non rémunéré
SA : Société anonyme.
SARL : Société à responsabilité limitée
SCOP : Société coopérative de production
SNC : Société en nom collectif
SPA : Société par action
DS : Décision stratégique
DT : Décision tactique
TCR : Tableau du compte de résultat
RBE : Résultat brut d'exploitation
RNE : Résultat net d'exploitation
TRI : Taux de rentabilité interne
CAF : Capacité d'autofinancement
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
VA : Valeur actuelle
VAN : Valeur actuelle nette

Sommaire

Introduction générale	09
Chapitre 01 : Généralité sur L'agence nationale de soutien a emploi de jeune (ANSEJ ou ANADE)	
Introduction	12
Section 01 : Présentation de L'ANSEJ ou ANADE	13
1- Définition et l'organisation de l'ANSEJ.	13
2- Fonctionnement de l'ANSEJ.....	16
Section 02 : La relation de l'ANSEJ avec ses différents partenaires.	19
Conclusion	21
Chapitre 02 : L'investissement et le financement	
Introduction	23
Section 01 : La notion et classification d'investissement	24
1- Généralité	24
2- Classification des investissements.....	25
Section 02 : Décision et le choix d'investissement	27
1- Les méthodes d'évaluation de rentabilité des investissements	27
Section 03 : Le financement des investissements	31
1- Le financement interne	31
2- Le financement externe.....	32
3- Typologie des crédits d'investissement.....	33
4- Le plan de financement des investissements	37
Conclusion	42
Chapitre 03 : Les risques et les garanties	
Introduction	44
Section 01 : Les risques	45
1- Définition	45
2- Les typologies	46
Section 02 : Les garanties	47
1- Définition	47
2- Les typologies	47
Conclusion	50
Chapitre 04 : Généralité sur les micro-entreprises	
Introduction	52
Section 01 : Définition et les classifications des micro-entreprises	53
Section 02 : Les étapes de la création d'une micro-entreprise	56
Section 03 : Analyse statistique de la création d'activité cas du dispositif ANSEJ (2015-2019)	62
Section 04 : Etude de cas d'une demande financée dans le cadre du dispositif ANSEJ	70
Conclusion	82
Conclusion générale	84

Depuis la fin des années 80 , on a assiste à un vaste mouvement de réformes des activités relevant des secteur public qui s'inscrit dans la mondialisation et des marchés qui s'impose a l'ensembles des pays en développement accompagnés par des programmes de libéralisation ,Ce mouvement met fin au monopole de l'Etat a travers le monde .

En effet, aujourd'hui comme hier, les pays en développement faute de compétence humaines , et de volonté politique , éprouvent des difficultés pour identifier et exécuter les meilleurs projets devant leur permettre d'atteindre efficacement les objectifs assignés a leur développement .Les décisions en matière de choix d'investissement demeurent donc au cœur du processus de développement .

A l'instar des autres régions du pays la wilaya de Tizi ousou s'est inscrite dans cette logique, mais l'absence de création de nouveaux postes de travail en raison du recul des investissements publics , particulièrement dans des activités productives qui sont créatrices d'emplois, aggrave le phénomène du chômage dans la région et contribue à la déstabilisation et l'activité économique. Le secteur public sur lequel a reposé pendant longtemps la dynamique de croissance et de création de l'emploi a été fortement fragilise par le processus de transition vers l'économie de marché.

De ce fait, un plan d'ajustement structurel apparait comme une condition pour le rétablissement des équilibres Macro-économiques .Ce programme qui constitue un ensemble de mesure de politique économique et social à court et à moyen terme, établi avec des échéances prévues par les autorités politiques du pays en collaboration avec les experts du fonds monétaire international (FMI) . Ces politiques visent essentiellement à corriger les déséquilibres internes et externes de l'économie nationale des pays en développements.

Il faudrait noter que l'économie algérienne a accusé durant les trente dernières années un retard assez important dans les investissements productifs et créateurs de richesse. Pour faire face, les pouvoirs publics ont mis en place divers dispositifs tel que l'Agence Nationale de Soutien a l'Emploi des Jeunes ANSEJ.

Ce dispositif vise à donner à la micro-entreprise un rôle important dans la promotion de l'emploi des jeunes. Il conseille, orient et accompagne les jeunes promoteurs dans les différentes phases de création de leur micro-entreprise.

Pour traiter ce travail, il faut répondre à la problématique suivante :

« Quelles sont les étapes de financement et d'investissement dans le cadre de dispositif ANSEJ ? »

De cette problématique, différentes questions pertinentes pourraient être posées ; telle que :

- Comment l'ANSEJ procède au financement d'un projet d'investissement ?
- Quels sont les modes de financement des investissements ?
- Quels sont les avantages et les aides apportés par l'ANSEJ pour les jeunes promoteurs jusqu'à la réalisation de leur projet ?

L'objectif de notre thème repose sur le financement des projets d'investissement dans le cadre de l'ANSEJ qui permet aux jeunes promoteurs de créer leur micro-entreprise et de trouver l'accueil, l'information, l'orientation et le conseil durant tout le processus de création et de la phase d'exploitation. Cette agence assure l'aide financière et des avantages fiscaux, ainsi que la formation des jeunes pour développer leur capacité de gestion.

Afin de répondre à notre problématique ainsi que les autres questions posées ci-dessus, on a opté pour structurer notre travail en quatre chapitres. Le premier chapitre portera sur des généralités sur l'ANSEJ, en suite l'investissement et le financement, un troisième chapitre sera consacré aux risques et les garanties, et pour le quatrième chapitre il portera sur les généralités sur les micro-entreprises et l'étude d'un cas dans le dispositif ANSEJ.

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emplois de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

Introduction

Le passage d'une situation de protection à une situation de libération et de concurrence ouverte ne peut ce faire, malheureusement, sans conséquence alarmante sur la situation sociale. La rupture brutale du modèle de développement socialiste sous l'effet de la crise économique, ou l'Etat jouait le rôle central de régulateur économique et son remplacement précipité a provoqué un traumatisme dans la société algérienne.

Depuis les années quatre-vingt, l'Algérie se trouve confronté à une grave crise économique qui se traduit par l'incapacité de créer de l'emploi additionnel, licenciement des ouvriers et une chute de la croissance économique jamais connus jusqu'au là.

Ces données alarmantes conjuguées à une situation sociale et politique conflictuelle ont poussé les pouvoir publics à mettre en place un certain nombre de dispositif visant à répondre à la demande d'emploi de plus en plus accrue de la part des jeunes.

Dans ce cadre, notre étude va présenter un des dispositifs algériens de lutte contre le chômage qui est l'Agence National de Soutien à l'Emploi de Jeune ANSEJ : Ce dispositif pour mission de soutenir accompagner et accorde des aides financières et des avantage fiscaux pour les jeunes promoteurs dans le cadre de création ou d'extension de micro- entreprise. Micro-entreprise...

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

Section 01 : Présentation de l'agence nationale de soutien a l'emploi de jeune.

1)-Définition

L'agence nationale de soutien à l'emploi de jeune (ANSEJ ou ANADE). Est placée sous l'autorité du chef du gouvernement, elle est opérationnelle à partir du «02 janvier 1997, après le décret présidentiel n 96-234 du a 02juillet 1996 ». Relatif au soutien à l'emploi des jeunes.

Ce décret a pour objet de fixer le cadre général et les formes de soutien à l'emploi de jeunes et la promotion de l'investissement. Suivi du décret exécutif n° 96- 295 du «08 septembre 1996 » fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation sociale n° 302 - 087 intitulé « fonds national de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ). Et la création en fixant les statuts de l'ANSEJ, puis le décret exécutif et les niveaux d'aides apportés aux jeunes n°96 - 297 fixant les conditions promoteurs.

Enfin complété par le décret exécutif n 98 -281 du « 13 juillet 1998 ». L'ANSEJ est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est dirigé par un directeur général, et son siège social est fixé à Alger, et peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par décret exécutif. Elle assure donc le soutien et le suivi des micros - entreprises créées par les jeunes promoteurs à travers tout le territoire national par les 51 antennes locales opérationnelles dont celle de Tizi - Ouzou.

Ces antennes ont pour mission d'informer sur les modalités pratiques de la création des micros - entreprises Ensuite, conseiller, soutenir et accompagner le jeune promoteur dans les différentes phases de création.¹

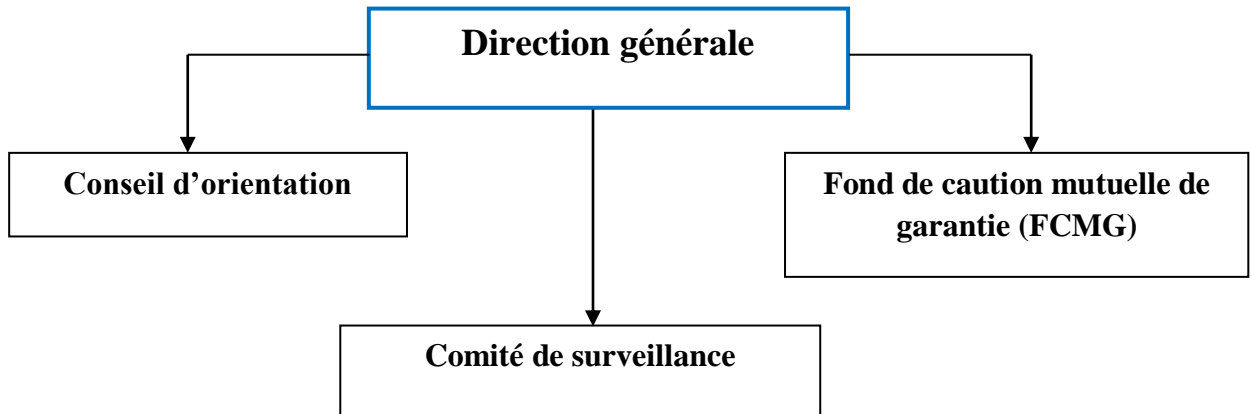
¹ Guide de L' ANSEJ

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

1-2 Structure et organisation de l'ANADE

L'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes(ANADE) est administrée par le conseil d'orientation, dirigé par un directeur général et doté d'un comité de surveillance.

L'organigramme de l'agence peut ce présenter comme suit :



Source : www.ansej.org.dz

1-2-1 Le conseil d'orientation

Le conseil d'orientation est composé des membres suivants :

- le représentant du ministre chargé de l'emploi ;
- le représentant du ministre chargé de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement ;
- le représentant du ministre chargé des finances ;
- le représentant du ministre chargé des affaires étrangères ;
- le représentant du ministre chargé de l'agriculture et de la pêche ;
- le représentant du ministre chargé de la jeunesse ;
- Le représentant du ministre chargé de planification ;
- le représentant du conseil supérieur de la jeunesse ;
- le président de la chambre Algérienne du commerce et de l'industrie ou de représentant ;
- le président de l'association des banques et établissements financiers ou de son représentant ;
- le responsable du fonds caution mutuelle des activités industrielle, commerciales et artisanales ou de son représentant ;
- les deux représentants d'association des jeunes à caractère national dont le but s'apparente à celui de l'agence.

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emplois de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

Ces membres sont tous désignés par l'arrête du ministre chargé de l'emploi sur proposition des autorités dont ils relèvent pour une période de trois (03) ans Le secrétariat du conseil d'orientation est assuré par le directeur général de l'Agence.

La mission du conseil d'orientation est de délibérer conformément aux lois en vigueur :

- Le programme de l'activité de l'agence ;
- Les dépenses de fonctionnement et d'équipements de l'agence ;
- L'organisation interne de l'agence, et son organisation externe ;
- Le plan annuel de financement des activités de l'agence ;²
- Les règles générales de l'emploi des disponibilités financières ;
- La création d'antenne régionale ou locale de l'agence ;
- L'acceptation des dons et legs ;
- L'acquisition et la location d'immeubles, les aliénations et charges de droits mobiliers ou immobiliers ;
- Les questions liées aux conditions de recrutement et de formation du personnel de l'agence ;
- Les bilans et comptes du résultat ;
- La désignation des commissaires aux comptes dont ils fixent la rémunération. Toute mesure ou tout programme visant à faire participer l'agence à l'impulsion et à la création d'organes ou d'institution appelés à soutenir son action dans le domaine des investissements par les jeunes promoteurs.

1-2-2 Le directeur général

Le directeur générale de l'agence est nom par décret exécutif sur proposition du ministre chargé de l'emploi. Le directeur général possède le pouvoir réglementaire et le pouvoir d'exécution qui se résumant comme suit :

A – Le pouvoir réglementaire :

Ce pouvoir permet au directeur :

- D'assurer la représentation de l'agence à l'égard des tiers et peut signer tout acte en Engageant l'agence ;
- D'ester en justice et prendre toute mesure conservatoire ;
- De passer tout marcher, contrat, convention et accord dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- D'ordonner des dépenses de l'agence ;

² www.ansej.org.dz

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emplois de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

- De présenter à la fin de chaque exercice un rapport annuel d'activités accompagné des bilans et compte de résultats qu'il adresse au ministre chargé de l'emploi après approbation du conseil d'orientation ;
- D'établir le projet de règlement intérieur de l'agence, et veiller au respect de son application.

B – Le pouvoir d'exécution :

Ce pouvoir permet au directeur de :

- Veiller à la réalisation des objectifs assignés à l'agence, et assurer l'exécution des décisions du conseil d'orientation ;
- Assurer le fonctionnement des services Et exercer l'autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel de l'agence. Il nomme le personnel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

1-2-3 Le comité de surveillance

Le comité de surveillance de l'agence est composé de trois (03) membres désignés par le conseil d'orientation. Le président de ce comité est désigné parmi ces membres pour la durée de son mandat.

Le conseil d'orientation fixe dans son règlement intérieur le montant d'une indemnité trimestrielle en faveur des membres de ce comité. Et détermine la prise en charge ou le remboursement des frais liés à l'exercice de leur fonction.

Le comité de surveillance est chargé d'exercer pour le compte du conseil d'orientation les missions suivantes : Le contrôle de la mise en œuvre de ses décisions en rassemblant avec le directeur général, toutes les observations et recommandations nécessaires pour les meilleures modalités de mise en œuvre des programmes et projets engagés. La présentation des observations et recommandations sur l'état du personnel, des recettes et dépenses de l'agence, et sur programme d'activités, ainsi que sur le rapport annuel de gestion du directeur général. Il donne son avis sur les rapports périodiques de suivi, d'exécution et d'évaluation établis par le directeur général.

2- Fonctionnement de L'ANSEJ

Pour assurer une meilleure efficacité des actions menées par l'ANSEJ. Le fonds national met à sa disposition des ressources et des fonds qui lui permettent d'intervenir dans le financement des projets initiés par les jeunes promoteurs.

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

2-1 Les ressources et les dépenses L'ANSEJ

Vu le décret exécutif n° 90- 295 du « 08 septembre 1996 » fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation social n° 302-087 intitulé « fond national de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) ».

L'ANSEJ par le biais de ce fonds accorde à la micro - entreprise un crédit sans intérêt et de la que découle les ressources et les dépenses de l'agence.

Les ressources de l'agence comprennent dans le cadre des dispositions de l'article 16 de la loi des finances complémentaires pour 1996.

- Les dotations du fonds national de soutien à l'emploi de jeune.
- Les produits de placement des fonds. Les dons et legs.
- Les contributions éventuelles des organismes nationaux et internationaux, après autorisation des autorités.

Tous produits divers liés à ses activités.

A- Les ressources du fonds :

Les ressources du fonds proviennent essentiellement de :

- L'apport en capital de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes ;
- L'apport du soutien du trésor public ;
- L'apport en capital des établissements de crédit adhérents ;
- Les produits de placements financiers des fonds propres et cotisations Les dons et legs et subventions consentis au fonds perçues ;
- Une partie de l'apport du fonds de caution mutuelle des activités industrielles, commerciales et artisanales.

B – Les dépenses du fonds

Les dépenses du fonds comprennent essentiellement :

- Des dépenses d'immobilisation ;
- Des dépenses de fonctionnement et d'entretien ;
- Des dépenses liées à son objet et à la réalisation de ses missions ;
- Le contrôle des comptes de l'agence relève d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes désignés par le conseil d'orientation.³

³ D.AKRETCHE, K.AKRETCHE « *Evaluation et financement des projets d'investissement cas ANSEJ TIZI-OUZOU* »P66.

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emplois de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

2-2 Les missions de L'ANSEJ

A ce titre l'Agence (ANADE) est chargé de :

- De soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissements ;
- De gérer conformément à la législation et réglementation en vigueur, les dotations de fonds de soutien à l'emploi des jeunes, particulièrement les aide, les bonifications des taux d'intérêt ;
- De notifier les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi de jeunes, Et autres avantages qu'ils ont obtenus ;
- D'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs ;
- Toute forme d'octroi et de mesures tenant à promouvoir l'emploi et de pré embauchés.
- De conseiller et d'assister le promoteur dans les différentes phases du projet d'investissement ;
- D'informer l'investisseur sur les lois relatives á l'exercice de son activité ;
- D'assurer le suivi des micro-entreprises pendant le montage financier et après le démarrage de l'activité ;⁴
- De gérer, conformément a la législation et a la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi ;
- De notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques et établissements financiers, les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenu.. ;
- D'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et organismes et les assister. en cas de besoin, auprès de l'institution concernée par la réalisation des investissements ;
- D'encourager toute autre forme d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes, a travers notamment des programmes de formation emploi et de pré embauche.

⁴ H.DIALLO, L.RAHAMEFY, M.SYLLA « Rôles des banques primaires dans le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ ».Op.cit. .P21

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emplois de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

- De mettre à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économique. Technique législative et réglementaires relatives l'exercice de leurs activités ;
- De créer une banque de projets économiquement et socialement utiles ;
- De conseiller et d'assister les jeunes promoteurs dans le processus du montage financier et de mobilisation des crédits ;
- De passer des conventions avec tout organisme, entreprise ou institution administrative publique ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'agence, des programmes de formation emploi et ou de pré embauche de jeunes auprès d'employeurs publics ou privés ;
- Faire appel à des experts chargés de l'étude et du traitement des projets.

Section 02 : les relations de l'ANSEJ avec ses différents partenaires.

1- Les relations de l'ANSEJ

1-1 ANSEJ-Trésor

Les activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles à l'aide du Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes" bénéficient d'une exonération totale de : L'impôt sur le revenu global (IRG) : l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) : La taxe foncière (TF). Pour une période de trois (03) années à compter de la date de mise en exploitation. Si, ces activités sont exercées dans une zone à promouvoir, la période d'exonération est portée à six (6) années à compter de la date de mise en exploitation.

Lorsqu'une entreprise dont l'activité est déployée par ces jeunes promoteurs, exerce concurremment une activité dans les zones à promouvoir dont la liste est fixé par voie réglementaire et en dehors de ces zones, le bénéfice exonéré résulte du rapport entre le chiffre d'affaires réalisé dans les zones à promouvoir et le chiffre d'affaires global.⁵

▪ Les droits de mutation

Sont exemptés du droit de mutation à titre onéreux au taux de 8% les acquisitions immobilières effectuées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles à l'aide du Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes" en vue de la création d'activités industrielles.

⁵ Document ANSEJ (antenne TIZI OUZOU)

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emplois de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

▪ **Les droits d'enregistrements**

Les actes portant constitution de sociétés créées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles à l'aide du "Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes" sont exonérés de tous droits d'enregistrement.

▪ **La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

Les acquisitions de biens d'équipement et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création ou d'extension lorsqu'elles sont effectuées par des entreprises exerçant des activités réalisées par les jeunes promoteurs éligibles au Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes ".Les véhicules de tourisme ne sont concernés par cette disposition que lorsqu'ils représentent l'outil principal de l'activité.⁴

1-2 ANSEJ-Douane

Les droits de douanes relatifs aux équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement de création et d'extension lorsqu'elles sont effectuées par des entreprises exerçant des activités réalisées par les jeunes promoteurs éligibles au " Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes", sont déterminés par l'application d'un taux de 5%

Les véhicules de tourisme ne sont concernés par cette disposition que lorsqu'ils représentent l'outil principal de l'activité.

1-3 ANSEJ-Banque

La banque est un organisme financier, qui offre plusieurs services opérations dont aura besoin de jeune promoteur tout au long de son parcours.

- La banque évalue tout projet soumis en vue d'octroi d'un crédit.
- L'ANSEJ par le biais de FNSEJ prend en charge sous forme de bonification des intérêts du crédit bancaire accordé par la banque à la micro entreprise, le niveau de la bonification des taux d'intérêt varie selon la nature et la localisation de l'activité.
- Le crédit bancaire dont une partie des intérêts est bonifié par l'ANSEJ. Il est garanti par le fonds de caution mutuelle de garantie risque/ crédit jeunes promoteurs. L'ANSEJ a signé des conventions avec cinq banques commerciales qui sont : BNA, BADR, BDL, BEA, et CPA dans le cadre du financement des micro-entreprises.⁶

⁶ R.HADDADI, F.HEDDADI, « le financement de la micro-entreprise par le dispositif ANSEJ dans le cadre de la banque cas de l'agence CPA de DBK »P33.

Chapitre I : Généralité sur l'agence nationale de soutien à l'emplois de jeune (ANSEJ OU ANADE) .

1-4.ANSEJ-Caisse Nationale d'Assurance (CNAS)

Admission du bénéfice d'un taux réduit des cotisations patronales de 7% au titre de rémunération versée aux salariés de la micro entreprise. Cet avantage a été supprimé depuis Janvier 2004, Actuellement la relation ANSEJ-CNAS se limite à la vérification du statut chômeur du jeune promoteur.

1-5 ANSEJ-Jeunes promoteurs

L'ANSEJ accordé une importante capitale au promoteur puisque c'est le point de départ pour la réalisation d'un projet, L'agence mobilise tous les moyens humains et matériels afin de mieux informer, orienter et d'accompagner le jeune promoteur durant tout le processus de création. A cet effet elle multiplie la diffusion de brochures d'information et consacre des journées d'information voir même par téléphone et internet.

Conclusion

Nous concluons que le rôle essentiel de L'ANSEJ est d'apporter le soutien et l'accompagnement nécessaire aux jeunes promoteurs pour la création des micro-entreprises dans le but d'absorber et de réduire les taux de chômage. Et pour aussi encourager l'initiative individuelle au niveau des jeunes chômeurs.

Introduction

Après avoir effectué l'évaluation du projet et s'assurer de sa rentabilité, le chef de l'entreprise doit rechercher les ressources de financement nécessaires à la couverture des besoins du projet.

Pour produire, les entreprises ont besoin de matières premières, de main-d'œuvre mais aussi de divers équipements : terrains, constructions. Matériel de fabrication, etc. L'ensemble de ces équipements est appelé l'outil de production.

Que ce soit à la création ou pour des nécessités de développement, toute entreprise se doit investir, c'est-à-dire d'acquérir de nouveaux moyens de production. Une fois mis en place, ils permettront à l'entreprise de produire plus ou dans les meilleures conditions, Ce permet a l'emprunteur de rembourser sa dette.

Le financement de ces investissements se fait, en effet, le plus souvent en ayant recours aux crédits bancaires car elle est bien souvent la seule possibilité pour la quasi-totalité des petites et moyennes entreprises, conjointement bien sûr à l'autofinancement sans faire appel a des à l'appel au marché financier, ainsi que dans certains cas, aux aides publiques.

Dans ce chapitre, la première section portera sur la notion et classification d'investissement. Ensuite la décision et le choix d'investissement à la deuxième section, alors que la troisième sera consacrée pour le financement des investissements.

Section 01 : La notion d'investissement

1-Définition

D'une manière générale on peut dire qu'investir consiste à acquérir des biens concrets, c'est à dire payer un coût actuel en vu de disposer des recettes futures : c'est donc l'échange d'une certitude contre une série d'espérances réparties dans le temps.

1-1 Dans le langage pratique des affaires

On entend généralement par investissement l'affectation des moyens financiers & la modernisation et à l'expansion des Equipements. Cette notion est relativement étroite puisqu'elle ne comprend pas l'affectation des moyens financiers au remplacement des équipements.

1-2 Dans le langage courant

« Investir du capital » signifie généralement « mettre du capital dans une entreprise ». Ici la notion d'investissement se borne à l'aspect financier, à la mise à la disposition de l'entreprise de capitaux, quelque soit l'affectation donnée aux fonds (bien d'équipements ou d'exploitations).

1-3 Dans le langage de la littérature économique

Compte tenu des avis émis par les auteurs qui ont étudié le problème de l'investissement, on peut retenir deux notions d'investissement.

1-3-1 La notion d'investissement au sens strict

Selon cette notion, l'investissement est constitué par toute dépense de moyens financiers en vue de l'acquisition de biens concrets durables ou d'équipements de production et que l'entreprise utilisera pendant plusieurs années en vue de la réalisation de son objet social.

1-3-2 La notion d'investissements au sens large

Cette notion englobe non seulement les dépenses consenties en équipements, mais aussi celles exposées aux fins d'acquisition de marchandises, de matières premières, de matières de leurs consommation ainsi que de prestation fournies par le personnel et le tiers. De nombreuses définitions peuvent donc être données a la notion d'investissement. Celle qui suit se distingue par le fait qu'elle met en exergue les éléments les plus déterminants.

L'investissement est un ensemble complet d'activités et d'opérations qui consomment des ressources limitées et dont on attend des revenus ou autre avantages monétaires ou non monétaires.¹

¹ K.FEDAOU, F.KACI « *Financement des investissements cas de L'ANSEJ TIZI OUZOU* »P.p.p 13.14.1

2- Classification des investissements

On peut classer les investissements selon leur nature, leur finalité ou leur destination.

2-1 Classification selon la nature :

Il existe selon ce critère trois types d'investissements :

2-1-1 Les investissements corporels

Ce sont des actifs physiques qui viennent en augmentation du patrimoine de l'entreprise.

2-1-2 Les investissements incorporels

Ce sont des actifs incorporels tels que le fond de commerce, les brevets, les dépenses pour la formation du personnel, pour la publicité, les études ou la recherche.

2-1-3 Les investissements financiers

Ce sont des prêts à long terme ou achat de titre de participation (droit de participation, Action)

2-2 Classification selon la finalité

Selon ce critère il existe deux types d'investissements :

2-2-1 Les investissements productifs :

Ce sont des investissements dont la production est destinée à être vendue (commercialisée) sur le marché .Parmi ces investissements on distingue :

- Modernisation des outils de production ;
- Exportation ;
- Substitution aux importations.

2-2-2 Les investissements non directement productifs

Ce type d'investissement présente une difficulté de quantification des avantages financiers qu'il peut offrir.

On distinguera les investissements :

- Sociaux : santé, enseignement, éducation ;
- D'infrastructures : routes, ponts, barrages ;
- D'appuis à la production (encadrement technique, formation assistance...).

2-3 Classification selon l'objectif

On trouve les investissements de remplacement, de modernisation, d'expansion, stratégiques, sociaux et d'utilité publique.

2-3-1 Les investissements de remplacements ou de renouvellement

Ils permettent de maintenir le potentiel de production de l'entreprise. Ils concernent des équipements usés ou obsolètes par des équipements neufs ayant les mêmes caractéristiques techniques que les anciens (*capacités de production, niveau des coûts de production*).

Ce renouvellement est bénéfique pour l'entreprise car le maintien des équipements usés conduira l'entreprise à connaître de sérieux problèmes par l'augmentation des charges d'entretien, des pannes fréquentes et un ralentissement de la production.

2-3-2 Les investissements de modernisation ou rationalisation :

Ils permettent d'améliorer la productivité de l'entreprise. Ils sont destinés à abaisser les coûts de production en produisant plus pour des coûts de production inchangés ou moindre pour un même volume de produit.

2-3-3 Les investissements d'expansion

Ce sont des investissements destinés pour permettre à l'entreprise de faire face à la croissance de la demande, soit par le développement de la production de bien qu'elle fabrique auparavant (expansion), soit par le lancement de produits nouveaux, investissement de diversification.

2-3-4 Les investissements stratégiques

Ils peuvent être nécessaires à l'entreprise pour assurer sa protection à l'égard des concurrents ou du progrès techniques (publicité, dépenses de recherche et développement, dépenses de formation du personnel...) Ou bien rendus obligatoires par la législation (hygiène, la sécurité, pollution...)

2-3-5 Les autres investissements

Les avantages de certains investissements peuvent difficilement être évalués. On leur applique des normes différentes de celles appliquées aux autres investissements. On trouve :

- Les investissements sociaux qui ont pour but d'améliorer la satisfaction et le moral des employés et ont un effet indirect et difficilement mesurable ;
- Des investissements destinés à améliorer l'image de marque de l'entreprise ;
- Des investissements destinés à augmenter la sécurité de travail.¹

Section 2 : Décision et le choix d'investissement

1-Les méthodes d'évaluations de la rentabilité des investissements

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation qui sont évalués en fonction des techniques de gestion. ²

1-1 La méthode comptable

Cette méthode est couramment utilisée dans les années soixante pour mesurer la rentabilité prévisionnelle d'un investissement, il s'agit essentiellement d'une approche comptable d'un taux de rentabilité moyen.

taux de rentabilite moyen

$$= \frac{\text{benicife net moyen (hors frais financiers)}}{\text{investissement net moyen (apres amortissement)}}$$

Tableau 01 :

- Exemple d'application :

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année4	Année 5	moyenne
Bénéfice net	35000	41000	47600	54860	87850	53262
Matériel de transport	200000	150000	100000	50000	0	100000
Cycle d'exploitation	40000	44000	48400	53240	58560	48840
Total d'investissement	240000	194000	148400	103240	58560	148840

$$\text{Taux moyen de rentabilite} = \frac{\text{benifice net moyen}}{\text{Investissement net moyen}}$$

$$\text{taux moyen de rentabilite} = \frac{53262}{148840} = 35,78\%$$

$$\text{TMR} = 35,78\%$$

² WWW.EURPA.EU.FR

▪ **Inconvénients de cette méthode**

- Elle présente quelques inconvénients qui ont poussé les investisseurs à l'abandonner
- Elle se base sur les valeurs comptables et non sur les flux financiers réels.
- Elle n'accorde aucune valeur au temps, c'est à dire qu'elle considère qu'un bénéfice généré dans un an est équivalent à celui généré dans 10 ans.

Le bon sens indique que ces deux facteurs font que le taux moyen de rentabilité surestimera la rentabilité réelle car les dernières années augmentent les bénéfices et le montant de l'investissement diminue ce qui donne un taux de rentabilité élevé.

1-2 Les méthodes actuarielles

Autant il est facile de calculer un taux de rentabilité sur une période autant cela est plus compliqué, sur plusieurs périodes comme on l'a vu précédemment.

Dans ces méthodes on trouve :

1-2-1 La valeur actuelle nette (V A N)

La méthode appropriée pour calculer la rentabilité d'un projet est l'actualisation car elle permet de comparer directement le flux négatif correspondant à l'investissement initial avec la série des flux positifs générés par l'exploitation du projet pour chaque année. (Cash - flow)

Quand on fait un choix d'investissement on a une préférence pour le présent car la somme. F_1 Perçue dans un an n'est pas en équivalente à la même somme disponible immédiatement. Appelons V_0 « la valeur actuelle de F_1 .³

Le placement de « V_0 » aujourd'hui qui donnera F_1 l'année prochaine est égale $V_0 (1+t)^1$ c'est à dire $F_1 = V_0 (1+t)^1$ tel que «t» le taux d'opportunité (taux d'intérêt auquel on pourrait investir l'argent) et donc pour une période de «n» années la valeur $f_n = V_n \cdot (1+t)^n$

Comme on peut déduire la valeur actuelle « V_0 » à partir de la relation $F_n = V_0 (1+t)^n$ ce qui implique :

$$V_0 = \frac{f_n}{(1+t)^n}$$

Pour un taux d'intérêt « t » la valeur actuelle d'une série de flux échelonnés dans le temps, est donc égale à:

$$V_0 = \frac{F_1}{(1+t)^1} + \frac{F_2}{(1+t)^2} + \dots + \frac{F_n}{(1+t)^n}$$

³ M.MAKHLOUF,(mathématique financière),Pages bleues, 2007,P180.

$$V_0 = \sum_{i=1}^n \frac{F_i}{(1+t)^i}$$

Puisque la valeur actuelle nette «VAN» permet de comparer entre la mi: initiale d'investissement « I_0 » et les flux positifs générés par cet investissement ($F_1, F_2 \dots F_n$)

Donc:

$$VAN = -I_0 + \sum_{i=1}^n \frac{F_i}{(1+t)^i}$$

La décision d'investissement :

- $VAN > 0$ le projet est rentable. Il permet d'une part de récupérer le fond initial et d'autre part on augmente la valeur de l'entreprise.
- $VAN = 0$ signifie que le projet permettrait de récupérer la dépense initiale, l'entreprise fait une opération blanche.
- $VAN < 0$ le projet est rejeté.¹

1-2-2 La méthode basée sur le taux de rentabilité interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne est le taux qui annule la valeur actuelle nette de l'investissement : il est donc le taux d'actualisation maximum acceptable dans la mesure où il représente le taux de rentabilité qui permet à l'investisseur de récupérer sa somme initiale sur la durée de l'étude.

La TRI est calculée comme suit :²

$$I_0 = \sum \left(\frac{CFT}{(1+r)^t} \right)$$

Il peut être formulé comme suit :⁴

$$VAN=0 \leftrightarrow -I + \sum_{k=0}^n \frac{F_i}{(1+t)^i} = 0 \leftrightarrow I = \sum_{i=0}^N \left(\frac{F_i}{(1+T)^i} \right)$$

⁴ M.MAKHLOUF, « *mathématique financière* », Pages bleues, 2007, P180.

- **Critère de décision et de choix d'investissement**

La décision d'investissement : l'investisseur décide d'investir lorsque le TRI est supérieur au taux de placement sur le marché.

Le choix d'investissement en présence de plusieurs investissements, l'on choisit celui qui donne un TRI plus élevé.

- **Les inconvénients de ce critère**

Le critère de TRI présente plusieurs inconvénients qui sont :

Le TRI est un taux d'actualisation qui n'est pas donné par le marché il correspond en réalité à un taux de rendement spécifique qu'il faut calculer donc en tant que tel. Il ne permet pas de juger la validité d'un projet, si le TRI > taux d'opportunité implique une VAN positive donc le projet est acceptable.

Car le TRI n'est pas donné par le marché, il correspond à une rémunération spécifique du projet qui permet à l'investisseur de récupérer sa mise initiale en réinvestissant le flux de trésorerie à ce taux.

1-2-3 Le critère base sur le délai de récupération

Il s'agit de la période écoulée au bout de la quelle l'investisseur récupère sa mise initiale pour un taux d'actualisation donné.

Le délai de récupération :

$$DR = \frac{I^{\circ}}{\bar{F}t}$$

Sachant que :

I° : Investissement initial.

F : Flux d'exploitation.

- **Critère de décision et choix d'investissements**

La décision d'investissement : Dans ce critère l'investisseur décide d'investir quand il aura un délai de récupération inférieur à celui fixé à l'avance. Le choix d'investissement : quand l'investisseur se trouve dans un choix multiple d'investissement. Quand l'investissement dont le délai de récupération est plus court.⁵

⁵ L.BOUZIDI, « Etude des conditions d'octroi de crédit aux entreprises », école supérieures des banques, Alger, 2005, P104.

Section 3 : LE Financement des investissements

Il serait utile de mener l'analyse de la rentabilité financière d'un projet si il est déjà viable, il est nécessaire de choisir un mode de financement pour ce projet L'entreprise à la possibilité de recourir à deux grandes catégories de mode de financement :

- Le financement interne ;
- Le financement externe.

1-Le Financement Interne ou Auto Financement

Ce type de financement peut être défini comme l'ensemble des moyens de financement dégagés par l'entreprise elle même du fait de son activité. Il constitue une variable offre de monnaie interne puisque l'entreprise dispose de fonds sans recourir à des tiers pour obtenir de nouveaux apports ou de prêts. Sa traduction comptable s'exprime de la manière suivante :

Autofinancement = bénéfice net après impôts non distribués + annuités d'amortissement.

1-1 L'autofinancement

Au cours de son exploitation, l'entreprise tire un surplus monétaire qualifié de capacité d'autofinancement (CAF). Une partie de la CAF peut être distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes, et l'autre partie sera mise en réserve pour servir comme un moyen de financement, c'est cette partie qui constitue l'autofinancement ; et l'on résulte que l'autofinancement est l'utilisation des profits non distribués mis en réserve par l'entreprise.⁶

$$\text{CAF} = \text{Résultat net de l'entreprise} + \text{amortissement et provision}$$

Cette solution présente pour l'entreprise l'avantage de la rendre indépendante mais elle a pour inconvénient majeur de limiter bien souvent l'entreprise dans ses possibilités d'investissement.

1-2 Augmentation du capital

Il existe plusieurs types d'augmentation du capital et cela selon le statut Juridique de l'entreprise. Dans le cas d'une entreprise individuelle, il s'agit de l'augmentation de l'apport du propriétaire, et de l'augmentation de l'apport des associés dans le cas d'une société par actions, SPA (*l'émission d'actions nouvelles gratuites ou payantes*).⁷

⁶ BOUYAKOUB Farouk, « *l'entreprise et le financement bancaire* », 2000 .p56.

⁷ I.CHAMBOST, T. CUYAUBERE, « *gestions financière* » 5^{ème} édition, DUNOD ,2011,P52.

1-2-1 Augmentation du capital par l'émission d'action payante :

L'augmentation du capital se fait par l'émission de nouvelles actions qui seront souscrites soit par les anciens actionnaires soit par des nouveaux.

1-2-2 Augmentation du capital par l'émission d'action gratuite

L'augmentation du capital dans ce cas constitue à transférer des réserves dans le capital, c'est un virement comptable qui n'entraîne pas des flux d'entrée ou de sortie. La société émet des actions nouvelles à concurrence du montant de réserve incorporées, puisqu'elles ne correspondent à aucun apport nouveau, elles sont dites actions gratuites.

1-3 Le financement de l'investissement

L'amortissement a pour finalité première d'enregistrer la dépréciation du capital physique de l'entreprise. Théoriquement les fonds représentant l'amortissement devaient être mis en réserve pour servir au moment venu ou renouvellement du capital. En pratique les fonds ne sont jamais stérilisés au sein de l'entreprise : ils servent même à financer d'autres projets d'investissements.

1-4 Des investissements ou cession d'éléments d'actif :

Il s'agit de céder des équipements usés ou ne s'adaptant plus à la méthode de production de l'entreprise, ce que lui permet de générer des ressources pour financer d'autres projets. Le financement interne présente un certain nombre d'avantages et inconvénients que l'on peut résumer ainsi :

▪ Avantage

L'autofinancement permet aux entreprises qui n'ont pas accès au marché financier de pouvoir investir. Il permet de garantir l'autonomie de l'entreprise et n'entraîne aucune charge financière pouvant grever l'exploitation des années futures. De même que le rôle joué par l'amortissement permet d'alléger le poids de la fiscalité.

▪ Inconvénient

L'autofinancement est généralement insuffisant pour faire face aux besoins réels d'investissements de l'entreprise. En se limitant à utiliser ses seules ressources propres, l'entreprise risque de perdre des opportunités d'investissements pour son développement futur.

2- Le financement externe

Il existe plusieurs types de financement externe, et on a le crédit d'investissement qui est l'ensemble des ressources provenant des banques à une durée supérieure à deux ans.

Quand les profits non distribués ne suffisent pas, ce qui est quand même souvent le cas, l'entreprise doit chercher à l'extérieur des sources de financement.

- L'appel public à l'épargne ;

- Les concours bancaires ;
- Les aides publiques.

2-1 L'appel public à l'épargne

Ces ressources limitées empêchent l'entreprise de financer des projets investissements particulièrement rentables.

Pour palier cette insuffisance, une société peut augmenter son capital en demandant de nouveaux apports à ses anciens actionnaires ou de nouveaux actionnaires .mais elle peut également émettre un emprunt obligataire en demandant au public (personnes morales ou physiques) de lui prêter des capitaux sur une longue durée (10 à 15 ans).⁸

2-2-1 L'augmentation du capital

Une société peut augmenter son capital sans faire appel aux actionnaires Elle le fera par incorporation des réserves (bénéfices des années précédentes non distribués) au capital.

On parle dans ce cas d'augmentation de capital à titre gratuit ou d'augmentation de capital par incorporation de réserves. Cette opération n'apporte évidemment pas de capitaux frais à la société.

Si la société a besoin d'argent frais pour procéder à des investissements, elle va faire appel à ses actionnaires ou à de nouveaux actionnaires pour qu'ils effectuent de nouveaux apports. On parle alors d'augmentation de capital à titre onéreux ou d'augmentation de capital en numéraire.

2-2-2 Les emprunts obligataires

Il s'agit d'un titre de créance, valeur négociable et nominale susceptible d'être émis non seulement par des sociétés par actions mais aussi par des groupements d'intérêt économique, par des personnes de droit public et par des associations.⁹

Chaque obligataire est titulaire de droits :

- Droit à la perception d'un intérêt annuel ou coupon calculé sur la valeur nominale du titre à l'aide d'un taux d'intérêt nominal.
- Droit au remboursement de l'obligation en numéraire ou en actions à une date d'échéance.

3- Typologie des crédits d'investissement

3-1 Le crédit d'investissement a moyen terme

Le crédit moyen terme va s'inscrire dans la fourchette deux ans / sept ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de bien d'équipement léger. C'est à dire ceux dont

⁸ Luc bernet Rolland,(Principe et technique bancaire), éd Dundo, paris, 2006.

⁹ WWW.Journaldunet.com.

la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ses crédits, (Equipements amortissable entre deux et sept ans).¹⁰

L'octroi d'un crédit à moyen terme entraîne le paiement de commissions d'engagement au banquier, tandis que les intérêts sur le crédit ne sont décomptés qu'au fur et à mesure de son utilisation. Le crédit à moyen terme est généralement accordé par les banques de dépôts, banques d'affaires...

En Algérie, ce sont actuellement les banques de dépôts qui octroient des crédits à moyen terme, elles le font sur des ressources constituées en grande partie de dépôts à vue.

Une distinction doit être faite entre le crédit à moyen terme mobilisable et crédit à moyen terme non mobilisable et réescomptable.

3-1-1 Le crédit à moyen terme réescomptable

Pour pouvoir financer des opérations des crédits d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme, il faut résoudre un problème qui est celui de donner au banquier de dépôt la possibilité de réescompter leurs crédits à moyen terme tout en évitant que ce type de crédit entraîne un recours trop systématique, aux ressources de l'institution d'émission et ne pèse donc exagérément sur la monnaie.

3-1-2 Le crédit à moyen terme mobilisable

Ce type de crédit devait logiquement se substituer au crédit à moyen terme réescomptable. Les banques ont été exclues du financement à moyen terme car leurs ressources constituées des dépôts à vue de l'épargne à court terme, ne peuvent faire l'objet de prêt et crédit destinés au financement du matériels et cela pour éviter le risque du manque de liquidité dans le cas d'un retrait massif des dépôts. C'est pour faire face à ce genre de risque que la mobilisation des crédits à moyen terme est pratiquée. La mobilisation d'un crédit, c'est la possibilité pour la banque qui l'accorde de se refinancer au pré de la banque centrale qui lui accorde un découvert.

Ce procédé de financement donnant lieu à une émission monétaire doit être surveillé, c'est pour cela qu'avant d'accorder le crédit à une entreprise dont la situation financière devra être saine, la banque doit avoir un accord préalable de la banque centrale qui se matérialisera par la signature de celle-ci.

¹⁰ A.IBEGHOUCHE, I.IGUETOULENE, (Risques et garanties des crédits d'investissement) UMMTO,2007,2008,P10.

3-1-3 Le crédit a moyen terme non mobilisable

Ce sont des crédits à moyen terme ordinaires accordés par la banque sans l'appui de la banque centrale. Certes, ils sont plus simple puisque ils n'ont pas besoin de l'accord de la banque centrale mais ils sont plus coûteux que le moyen terme mobilisable, car ils impliquent pour la banque une prise de garanties, telle que l'hypothèque, le nantissement sur fond de commerce, le nantissement sur le matériel et outillage, Les billets à ordre créés sur représentation d'un crédit deviennent des reconnaissances de dettes et non des instruments de réescompte.

3-2 Le crédit d'investissement a long terme

Les crédits à long terme sont par définition des crédits dont la durée excède sept ans, ils financent des immobilisations lourdes notamment des constructions c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au delà de sept ans. Les crédits à long terme s'accordent généralement sous forme de prêts mis à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés (banques d'affaires, banques de crédits a long terme et moyen terme).

Le long terme est financé essentiellement sur des ressources d'emprunts et proviennent notamment d'émissions obligatoires. La prise de garantie consiste généralement en une prise de d'hypothèque sur des biens immobiliers, ou bien sous forme de nantissement des équipements qui ont été financés par le crédit d'investissement obtenu.¹¹

3-3 Le crédit-bail (LEASING):

Le crédit- bail est la traduction française de leasing. Il est un contrat de location assorti d'une promesse de vente ; Cette technique particulière de financement des investissements est née aux ETAT – UNIS.⁴

Les sociétés de crédit- bail sont inscrites comme banque ou établissements financiers.

En d'autre terme, le crédit - bail est l'opération de location de biens meubles ou immeubles par une société qui est propriétaire à un tiers pendant une période déterminée et irrévocable au terme du contrat. L'entreprise a le choix entre trois options :

- Restitution du bien loué ;
- Renouvellement du contrat de location ;
- Achat du bien à une valeur résiduelle fixée dans le contrat.

On distingue le crédit - bail mobilier, qui porte sur le matériel, et le crédit -bail immobilier qui concerne les immeubles.

¹¹ F.AKLI,N.RAIK,S.Sadoudi, « *risques et les garantie liées a l'octroi du crédit* »2004,P10.

3-3-1 Le crédit-bail mobilier

Il consiste en une opération de location d'un bien d'équipement de matériel ou outillage acheté en vue de cette location par la société de crédit-bail sollicité celle-ci demeure propriétaire du bien.⁵

Au terme du contrat, le locataire a la possibilité d'acquérir tout ou une partie du bien loué, moyennant un prix convenu à l'avance, prix qui compte des versements effectués à titre de loyers. Ce bien est alors acheté par le bailleur qui le loue pour l'utilisateur pour une période déterminée et irrévocable (sept ans généralement) Le locataire, tenu d'honorer ses engagements ne peut ni renoncer à la location de bien, ni l'acquérir par anticipation.

En contrepartie de la disposition de ce bien, le locataire doit, en plus du paiement des redevances (loyer) assurer les charges relatives aux couts de la livraison, à l'entretien et la réparation. Pour le locataire, les redevances constituent des charges d'exploitation qui lui sont facturées avec la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

3-3-2 Le crédit-bail immobilier :

Suite au succès remporté aux ETAT-UNIS par le crédit-bail mobilier, il est devenu intéressant d'étendre le procédé de financement aux immeubles à usage industriel et commercial.

Le crédit -bail immobilier a usage professionnel acheté ou construit par une société de crédit- bail immobilier, qui en demeure propriétaire, permet au locataire (preneur) de devenir propriétaire, en fin de contrat, de tout ou partie du bien loué :

- Soit par cession en exécution d'une promesse unilatérale de vente.
- Soit par transfert de plein droit de la propriété des constructions édifiées sur le terrain appartenant au dit locataire.
- Soit par acquisition directe ou indirecte des droits de propriété du terrain sur lequel a été édifié l'immeuble loué.

Compte tenu de la nature des investissements, la durée des contrats est de 15 à 25 ans et le locataire n'a pas le droit de se prévaloir de la faculté de résiliation normale d'un bail commercial.

Le crédit -bail immobilier permet à l'entreprise de réserver ses ressources à des investissements industriels et commerciaux. Le loyer constitue une charge d'exploitation. Seul le prix du rachat qui peut être considéré comme une charge fiscalement déductible.¹²

¹² P.VIZZAVONA, (pratique de gestion), tome 2,BERTI Edition, Alger 1991,P107

3-4 Le prêt participatif

Les prêts participatifs ont été créés afin d'améliorer la structure financière des sociétés commerciales ou industrielles éligibles à ce dispositif. Le prêt participatif est un prêt sans garantie ; il est donc considéré comme une créance de dernier rang. Il est rémunéré par un intérêt fixe complété le cas échéant par un intérêt variable selon les performances économiques de l'entreprise.

Ces prêts peuvent aussi être accordés aux entreprises individuelles et aux entreprises artisanales. L'intéressement auquel ce dispositif ouvre droit, peut prendre plusieurs formes :

- D'une participation au bénéfice réalisé lors de l'utilisation du bien acquis. Financé totalement ou partiellement par ce projet.
- D'une participation sur la plus-value réalisée lors de la cession de ce bien.
- D'une participation sous la forme de rétrocession de la marge réalisée.

3-5 Les aides publiques

Les entreprises peuvent obtenir dans certain cas et dans certaines conditions des subventions de l'Etat ou des collectivités locales pour financer leurs équipements.

L'intervention et le soutien public sont le plus souvent réservés aux entreprises qui présentent un intérêt certain pour l'économie ou au contraire, à celle qui connaissent de graves difficultés en raison de la concurrence internationale par exemple, ou auxquelles il convient d'apporter un soutien pour maintenir l'emploi.

Dans certain cas, cette aide peut prendre la forme de prêts à taux bonifiés, la collectivité prenant à sa charge une partie des intérêts.

Les aides directes à l'investissement ont d'ailleurs tendance à disparaître et à être remplacées par des incitations à la création d'emploi.

En Algérie, les dispositifs d'aides à la création d'emploi sont L'ANSEJ, ANGEM, ANDI, CNAC ...

4- Le plan de financement des investissements

Lorsqu'une décision d'investissement a été prise, il est en effet indispensable de prévoir le montage de son financement afin d'adapter celui-ci au mieux de possibilités de l'entreprise et de s'assurer des ressources nécessaires. Le plan de financement définitif rendra compte de l'ensemble de l'opération d'investissement et de financement.

Le plan de financement a pour objectif un affichage à un horizon plus éloigné (cinq à sept ans en général) des besoins en financement à long terme de l'entreprise et des ressources (à long terme) dont elle pourra et devra disposer pour faire face à ses besoins.

4-1 Le principe d'un plan de financement

Le plan de financement met en évidence et confronte pour les exercices à venir :

- L'ensemble des besoins à long terme prévisionnel d'une part.
- Les ressources à long terme dont l'entreprise devra et pourra disposer année par année sur l'ensemble de la période considérée d'autre part.

4-1-1 Les besoins

Dans sa présentation standard, le plan s'apparente à un tableau de financement prospectif : on regroupe en général les besoins sous quatre rubriques :¹³

- Les investissements ;
- Les augmentations souhaitables du fond de roulement ;
- Les charges d'emprunt ;
- Les dividendes à payer.

A)- Les investissements

Il s'agit non seulement du programme constituant l'objet principal du plan de financement, donc à caractère exceptionnel (programme d'extension, de diversification ou de modernisation de l'activité, programme d'investissement immobilier, etc.), mais aussi de ce que nous appellerons les investissements de renouvellement, ayant pour but de maintenir en l'état l'outil de production.

B)- la variation souhaitable du fonds de roulement

Les décisions d'investissement sont souvent motivées par la volonté d'accroître le chiffre d'affaires : l'accroissement de chiffre d'affaire de l'entreprise aura pour conséquence une variation de ce que nous avons appelé le besoin en fond de roulement d'exploitation BFR ex, directement lié à l'activité de l'entreprise.

Cette évolution du BFR d'exploitation modifiera donc la valeur du niveau souhaitable du fond de roulement devant financer tout ou partie cette évolution.

En outre, le fond de roulement initial peut s'avérer insuffisant. Il sera alors nécessaire de procéder à une reconstitution du fond de roulement. Dans le cas contraire, l'entreprise dispose d'un excédent en fond de roulement sur le quel elle pourra compter pour financer son programme d'investissement.

Au sujet de l'évolution du fonds de roulement souhaitable, il est conseillé de suivre la règle suivante :¹⁴

¹³ Roland Portait, Patrick Charlety, Denis Dubois, Philippe Noubel, (les décisions financières de l'entreprise), éd gestion PUF. Paris, 2004

¹⁴ Roland Portait, Patricia Charlety, Denis Dubois, Philippe Noubel, op.cit

- Augmenter (ou diminuer) initialement le FR afin d'éponger le développement le découvert permanent-structurel (ou l'excédent de trésorerie) constaté dans le passé récent ;
- Faire évoluer ensuite le FR comme le besoin en fond de roulement d'exploitation, afin que la trésorerie ne subisse pas d'à-coups, ce BFR d'exploitation évoluant comme le chiffre d'affaires si la rotation des stocks, des crédits clients et fournisseurs et si le mode de paiement des fournisseurs sont supposé stable, dans la plus part des cas pratique, il suffira donc de faire évoluer le FR comme le chiffre d'affaire.

C)- Le remboursement d'emprunts

Il s'agit, d'une part, de remboursement en capital des emprunts déjà contractés dans le passé, d'autre part, des remboursements d'emprunts qui devront être contactés, si besoin est, pour le financement du programme d'investissement considéré.

D)- Dividendes distribués

Il s'agit, de la rémunération » des actionnaires de l'entreprise.

4-1-2 Les ressources

Comme dans le tableau de financement, les ressources peuvent être réparties en deux grandes catégories :

- Les ressources internes à l'entreprise générées par son exploitation :
- Les apports de capitaux extérieur :

4-2-1 les sources internes

La majeure partie de ces ressources doit être constituée par ce que nous appelons marge brute d'autofinancement MBA. Rappelons que la MBA est égale à la différence entre les produits et les charges qui donnent lieu à des flux monétaire dans le court terme.

4-2-2 Apport de capitaux extérieurs

Il s'agit de capitaux obtenus auprès de banques ou établissements financiers sous la forme de crédits à moyen ou long terme.

Dans le cas où l'autofinancement et le recours aux crédits à moyen ou long terme classiques s'avèrent insuffisants à couvrir l'ensemble du programme, l'entreprise peut envisager la possibilité de recourir à d'autres formules de financement externe, par exemple :

- Une augmentation de capital en numéraire ;
- Un apport de capitaux d'associés en comptes courants ;
- Une émission d'obligation .

4-3 Le solde du plan de financement

Les ressources inventoriées dans le plan de financement sont décrites plus haut et ne sont en général pas égales aux emplois. En effet le solde du plan de financement s'interprète alors comme la différence effective du FR et la négative. L'exercice considéré fait apparaître une impasse financière.

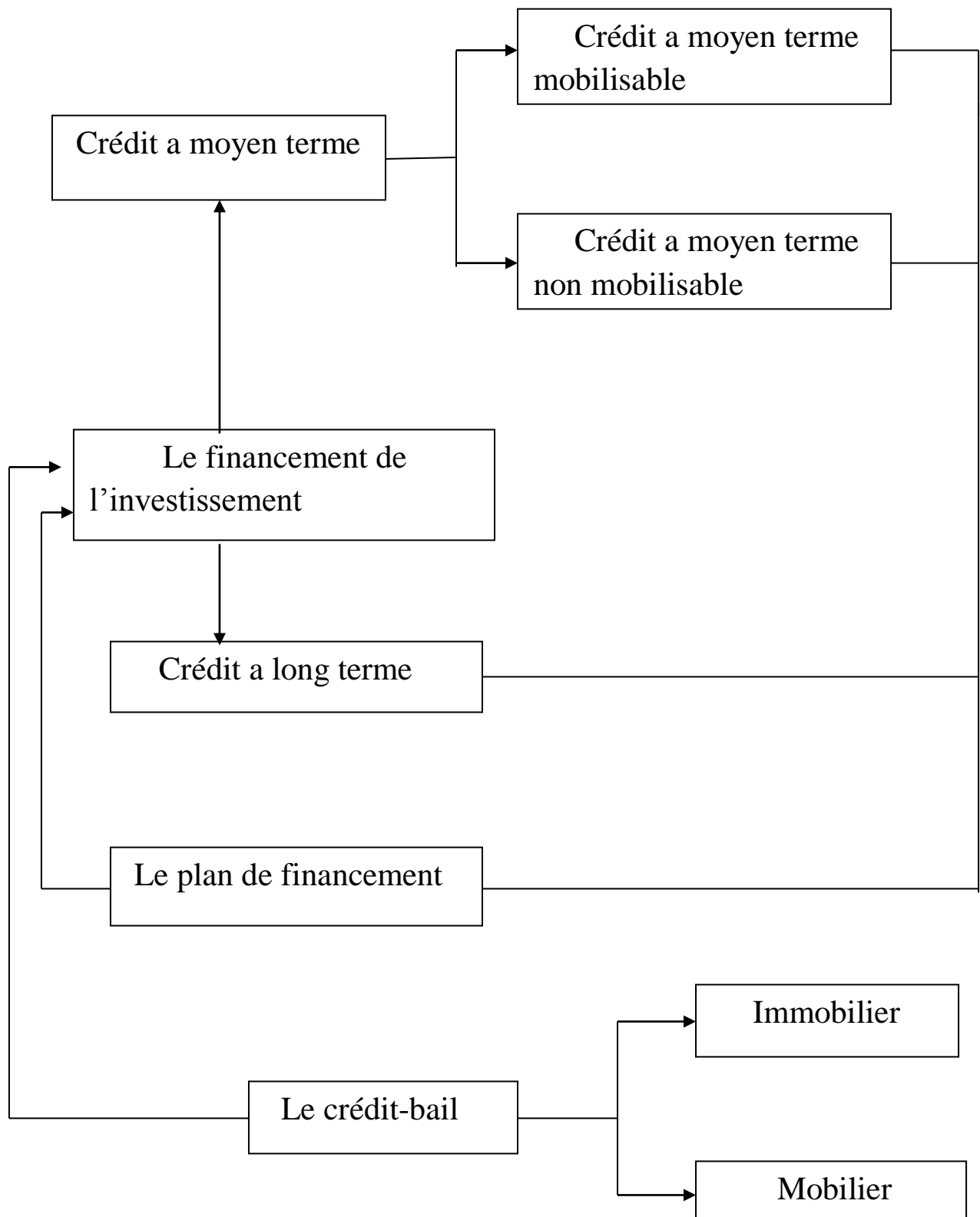
4-4 Des méthodes pour élaborer un plan de financement :

De façon pratique, la mise au point du financement d'un programme d'investissement se déroule en deux étapes :

- Une étape préliminaire qui a pour but de mettre en évidence de façon approximative le montant , le profit et l'horizon des concours a moyen et long terme que l'entreprise devra solliciter .Nous appelons cette première étapes l'étude préliminaire du financement ;
- la seconde étape consiste en l'élaboration du plan proprement dit, dans lequel sera incorporé le mode de financement choisi, c'est-a-dire son échéancier en capital, ainsi que ses conséquences sur la MBA.

On conclura que le plan de financement est donc une planification qui retrace toute une stratégie de financement d'un projet d'investissement sur un horizon pluriannuel et il permet de réaliser trois fonctions essentielles : Assurer la cohérence financière de la stratégie ; justifier les demandes de financement auprès des apporteurs de fond externe (actionnaires et établissement financiers).

SCHEMA DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT¹⁵ :



¹⁵ K.Fedaoui, F. Kaci, (financement des investissements cas de l'ANSEJ de TIZI OUZOU), 2004, P31

Conclusion :

Le financement des investissements nécessite la mise en œuvre de capitaux. Souvent très important que l'entreprise puisse se procurer de façon différente.

Ces ressources financières se composent de fonds propres comprennent essentiellement l'autofinancement, ce type de financement est toutefois limité dès qu'on aborde les problèmes de modernisation ou la mise en place de nouveaux équipements, l'importance des capitaux à mettre en œuvre dépasse le plus souvent beaucoup la capacité d'autofinancement de l'entreprise, il est donc nécessaire de recourir au financement externe (l'augmentation de capital, l'emprunt...) malgré que ce type de décision peut remettre en question le pouvoir de décision dans l'entreprise.

Le choix entre le financement des investissements par de fonds propres ou par endettement dépend des objectifs de rentabilité, de croissance et de risque.

Introduction

Le risque zéro n'existe pas, les banques disposent de plusieurs moyens pour diminuer voir maîtriser le risque crédit. Par ailleurs, les autorités monétaires (banque d'Algérie) veillent à assurer la sécurité du système bancaire par le biais de divers instructions et règlements.

Aussi, pour assurer sa pérennité, chaque banque se doit de mettre en place des systèmes de détection, de mesure et de gestion de risque crédit.

Dans le but de minimiser le risque de crédit, les banques ont recouru à la gestion interne des risques de crédit.

Cette dernière se développe d'une façon vertigineuse dans l'univers bancaires, elle couvre toutes les techniques et les outils de mesure et contrôle des risques.

Le risque crédit est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ou la détérioration de sa solidité financière.

Afin de minimiser l'impact du risque de crédit, de multiples méthodes concourent à son appréciation, et parmi ces méthodes, on trouve l'analyse financiers, qui est une discipline classique d'appréciation du risque de crédit, elle s'est développée et affinée ses dernières années grâce à la création et l'usage des techniques nouvelles et aussi au développement d'autres concepts financiers.

Mais l'octroi de crédit, quelque soit la pertinence de l'étude menée par la chargé du dossier de crédit d'une part, et l'importance du portefeuille de garanties présenté par le client d'autre part, n'est jamais exempté de risque de non remboursement de la créance mobilisée au profit du client.

Section 1 : Les risques**1 – Définition**

Les risques sont définis comme les pertes associées à des évaluations adverses.

La conséquence directe implorante est que tout risque repose sur l'évaluation de telles dégradations et de leur impact sur le résultat. L'évaluation du projet d'investissement est toujours confrontée à certain risque. Il existe toujours une marge d'erreur plus au moins importante entre les prévisions et la réalité. Ces sources de risque ou de malchance sont multiples. Avant de présenter les techniques d'analyse du risque, essayons de définir, ce qu'on entend par situation de risque et d'incertitude par rapport à la situation de certitude.

2 Situation de certitude, de risque et d'incertitude**2-1 Situation de certitude**

D'après la théorie des probabilités, on dit qu'on est en situation de certitude lorsqu'il n'y a pas d'événement possible qui puisse se réaliser et lorsque cet événement est connu au départ.

2-2. Situation de risque

On dit qu'on est en situation de risque lorsqu'il y a plusieurs événements et que l'on peut attribuer une probabilité de réalisation à chacun de ces événements. On dit qu'on se trouve en situation d'avenir aléatoire ou probabilisable.

2-3 Situation d'incertitude

On dit qu'on est en situation d'incertitude lorsqu'on ne connaît rien du tout ou une partie des événements possibles, et que l'on ne peut établir une distribution de probabilité quelconque à la réalisation de ces événements.¹

3. Méthode d'analyse du risque

En situation d'avenir probabilisable ou aléatoire, on se basera sur des méthodes de probabilité pour mesurer le risque. Ces méthodes supposent qu'il est possible d'établir une distribution de probabilité de réalisation pour un paramètre du projet.

La VAN n'aura plus une seule valeur, mais une série de valeurs possibles (VAN1, VAN2...) correspondant respectivement aux probabilités de réalisation (p_1, p_2, \dots) avec ensemble P_i on dit que la VAN est une variation aléatoire.

Dans ces conditions la décision d'investir se prendra à l'aide de trois critères possibles :

- L'Espérance mathématique
- L'Ecart-type
- Le Coefficient de variation.

¹ J-D.DARSA, « *risques stratégiques et financières de l'entreprise* », 2^{ème} éd, GERSO, France 2015 ,P 229.

4- Typologie des risques**4-1 Le risque de contre partie**

Le risque de contre partie ou risque de crédit est le premier des risques auquel est confronté un établissement financier. Le risque de contre partie désigne le risque de défaut des clients c'est à dire le risque de perte consécutive au défaut d'un emprunteur face à ses obligations. Dans cette éventualité, il y a perte du tout an partie des montants engagés par un établissement.

4-2 Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est considéré comme un risque majeur, mais il fait l'objet de diverses exceptions : extrême, le matelas de sécurité que procurent les actifs liquides, ou la capacité à mobiliser des capitaux à un coût normal.

Une situation d'illicite extrême entraîne la faillite d'un établissement. Selon une autre conception courante du risque de liquidité, le risque est plutôt celui de déposer de liquidités bancaire insuffisantes, c'est à dire que les actifs liquides disponibles ne semblent pas suffisants pour faire face à des besoins inattendus.

Enfin le risque de liquidité désigne l'éventualité de difficultés, temporaire ou importantes, d'accès à des sources de fonds pour faire face aux besoins.

4-3 Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir les résultats affectes défavorablement par le mouvement de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est un risque essentiel pour la banque car la quasi - totalité de leurs encours du bilan engendre des revenus et des charges, qui sont à plus au moins long terme, indexés sur le taux de marché. Les taux de marché sont instables, et cette instabilité se répercute sur les résultats.

Le risque de taux concerne tous les intervenants, financiers ou non, dès qu'ils sont emprunteurs ou prêteurs sur les marchés.

4-4 Le risque de marché

Le risque de marché intéresse les activités de négociations sur les marchés de capitaux. Le marché est celui de déviation défavorable de la valeur de marché des positions pendant la durée minimale requise pour liquider les positions, comme toutes les positions de marché peuvent être liquidées, il n'y a pas lieu d'envisager des pertes possibles sur des durées longues.

La durée de référence est la période requise pour liquider les instruments. Les risques des marchés se mesurent à partir de l'instabilité des paramètres de marché : le taux d'intérêt, les indices boursiers, les taux de changes. Le risque de marché tend de plus en plus à se subdiviser en différentes dimensions.

4-5 Le risque de change

C'est le risque d'observer des pertes à cause des évolutions des taux de change. Les variations des résultats sont imputables à l'indexation des produits et des charges sur des cours de change, ou aux variations de valeurs d'actifs et de passifs libellés en devises.

4-6 Le risque de solvabilité

Le risque de solvabilité est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles. Ce risque résulte du montant des fonds propres disponibles d'une part, et des risques puis d'autre part, de crédit, de marché, de taux de change, etc.....²

Section 2: Les garanties**I- Définition**

A la différence des conditions posées à l'accord de crédit, ces garanties ont pour objet d'assurer l'organisme sollicite du remboursement de sa créance qu'il soit arrivé, tout au moins, de lui conférer un rang de priorité sur les autres créanciers de l'entreprise en cas de cessation de paiement. On distingue deux grandes catégories de garanties : les sûretés réelles et les sûretés personnelles, une mention particulière doit être faite pour l'assurance

2- Typologie des garanties :**2-1 Garantie personnelles : (sûreté personnelle)**

La sûreté personnelle est un engagement souscrit par un tiers personne physique ou morale, de payer en lieu et place du débiteur défaillant, Elles se présentent sous deux aspects principaux : la caution et l'aval.

2-1-1 La caution

Il convient de distinguer la caution du cautionnement.

▪ La caution

C'est la personne qui s'engage à garantir le créancier contre la défaillance de l'acheteur. Au cas où ce dernier se trouverait dans l'impossibilité de rembourser le créancier, la caution est appelée à se substituer au débiteur.

A- Le cautionnement

C'est le contrat unilatéral par lequel la caution garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers les créanciers, à satisfaire cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. Le cautionnement peut être simple ou solidaire.

² J-C.AUGROS. M.QUERUEL « *Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire* »éd ECONOMICA, PARIS,2000,P13.

B- Le cautionnement simple

Le cautionnement simple donne droit au bénéfice de discussion et celui de division. Pour le bénéfice, la caution peut exiger de poursuivre d'abord le débiteur et pour le droit de division en cas où il y a plusieurs cautions chacun n'est engagé que pour sa part.

2-1-2 L'aval

C'est un engagement pris par la banque de payer à échéance déterminée au lieu et place d'un débiteur si ce dernier ne respecte pas son engagement. L'objet est de faire bénéficier le client d'un délai de paiement dans le cadre d'une transaction commerciale. Cet engagement est très souvent exigé par des fournisseurs qui acceptent de faire crédit à leurs clients.

2-2 Les garantie réelles**2-2-1 Le nantissement**

Qu'est -ce que le nantissement ?

D'après l'article 948 du code civil ; le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige. pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au constitué au profit du créancier, un droit réel en vertu du- quel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance, et peut se faire payer sur le prix de cet objet "

▪ Les conditions de validité du contrat de nantissement

Quelle condition doit remplir les parties ?

Le consentement des parties indemne de tout vice est requis Il est soumis aux règles de droit commun. Les parties doivent être capables de s'engager : le constituant (celui qui remet ses biens en nantissement), doit avoir la capacité d'aliéner le constituant et doit être propriétaire de la chose.

2-2-2 L'hypothèque

L'hypothèque est sans doute la garantie qui apporte la meilleure sécurité. C'est une sûreté qui écarte les vices de consentement. Elle exprime la volonté de l'engagement dans un acte rédigé par un notaire d'ou acte authentique. La loi définit le privilège comme étant un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers. L'article 882 du code civil dispose « *le contrat d'hypothèque est le contrat par le quel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelques mains qu'il passe* ».

2-3 Les garanties particulières³**2-3-1 L'assurance crédit**

L'assurance crédit devient une garantie, dès lors qu'elle apporte à un créancier le bénéfice de l'exécution de l'obligation de payer si, le débiteur ne le peut pas lui - même à cause de son insolvabilité.

Il existe deux types d'assurance crédit :

Celle qui couvre les opérations commerciales nationales et l'autre qui s'applique aux transactions internationales.

Certes les principes restent les mêmes, mais les procédures d'applications sont différentes.

³ WWW.ANSEJ.OR.DZ

Conclusion

Crédit bancaire est un contrat financier qui met en relation un prêteur (banque) qui est à excédent de liquidité et un emprunteur (client) qui est à déficit de liquidité sur un marché financier. Ce financement peut s'effectuer de façon directe ou de façon indirecte.

La notion d'information dans ce processus est d'importance capitale. Le principe d'asymétrie d'information a conduit les clients à bénéficier de certains atouts mais surtout à la banque de limiter des désagréments en recherchant de manière accrue l'information, en vérifiant les documents fournis, en contrôlant l'exécution des contrats.

Introduction

Une micro-entreprise est constituée à partir d'une idée de projet mûris par l'entrepreneur potentiel qui affiche une réelle volonté de réussite et qui n'hésite pas à la prouver pour investir une part importante de son patrimoine financier, immobilier, et technique...etc.

Pour créer une micro-entreprise, il faut être innovateur, combatif, et conscient, mais posséder les qualités d'un créateur et trouver la bonne idée ne suffit pas pour lancer une affaire.

Un jeune est convaincu de ses capacités à produire un bien ou à fournir un service de qualité, grâce à son savoir faire, il est animé d'un esprit d'entreprise, il a de l'ambition et veut être indépendant. Avec ces atouts il remplit déjà une grande partie des conditions caractérisant un jeune créateur d'entreprise.

Donc dans ce premier chapitre, nous présenterons en premier lieu les différentes définitions de la micro-entreprise, sa classification ainsi que les étapes nécessaires à sa création, ensuite nous nous intéresserons aux caractéristiques des micro-entreprises et des jeunes promoteurs, Dans la troisième section on a fait l'analyse statistique de l'activité cas de ANSEJ pendant la période(2015-2019), nous terminons ce chapitre avec une étude d'un cas d'une entreprise financé dans le cadre du dispositif ANSEJ.

Section 1 : Définition et caractéristique des micro-entreprises.**1. Généralités sur les micros entreprises**

La micro-entreprise représente un outil privilégié pour encourager le secteur privé et l'esprit entrepreneurial, et pour concrétiser les objectifs nationaux en matière de développement, de création d'emploi et de génération de revenus.

1-1 Définition de la micro-entreprise

Les micros-entreprises sont des entreprises de très petite taille, elles sont définies en fonction de leur effectif et de leur chiffre d'affaires, elles sont très présentes dans les pays émergents, ou le développement économique repose quasi-majoritairement sur elle.

Le statut de micro-entreprise est un régime fiscal spécifique, réservé à des entreprises faisant peu de chiffre d'affaires, il donne notamment droit à des réductions d'impôt.¹

¹ L.ANNANE,S.AOUAM,(La creation des micro-entreprises dans le cadre du déspositif de la CNAC,cas de la willaya de TIZI-OUZOU)2013,p4.

2- Les caractéristiques des micros entreprises dans le cadre de l'ANSEJ

La micro entreprise se définit avant tout par les contraintes limitées pèsent sur les travailleurs Independent :

- La micro-entreprise peut être créée par un ou plusieurs jeunes promoteurs.
- Seules les activités de production et de services sont éligibles. Les activités commerciales sont exclues.
- Le montant maximum de l'investissement est de dix(10) millions de dinars :
 - le ou les jeunes promoteurs doivent contribuer financièrement à l'investissement de création ou d'extension, par un apport personnel qui varie selon le niveau de l'investissement et sa localisation.
 - La micro-entreprise est créée et se développe dans un environnement économique et social particulier ;
 - La micro-entreprise peut être créée par un ou plusieurs jeunes promoteurs.

Ses objectifs :

- Favoriser la création d'activités de bien et de services pour les jeunes chômeurs
- Encourager toutes formes d'actions tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.
- Assurer une intégration économique et le développement des régions.

Son impact :

- Instrument de la croissance économique et de la création d'emplois durables :
- Outils de développement local
- Projets à haute technologie et économique.²

3- Classifications des micros entreprises

La classification des micros entreprises peut se faire selon différents critères Nous procéderons dans notre étude dans un premier temps à une classification juridique puis dans un second temps à une classification suivant le domaine d'activité.

3-1 Classification juridique**3-1-1 Les entreprises individuelles**

L'entreprise individuelle est la forme juridique souvent considérée, à juste titre, comme la plus simple pour créer une entreprise. Elle permet de limiter les démarches et les frais de constitution et offre à l'entrepreneur un pouvoir de décision total et s'avère peu contraignante au niveau du formalisme de fonctionnement.

² H.LEHARA,H.MALLEK,N.LOUNNES(creation de micro-entreprise en algérie cas d'étude ANSEJ,2012,p30.

La création d'une entreprise individuelle ne nécessite pas, sur le plan juridique, d'apport. En effet le patrimoine de l'entrepreneur est confondu avec celui de son entreprise. L'entrepreneur individuel est donc responsable de l'entreprise des dettes de son entreprise sur ses biens propres.³

3-1-2 Les sociétés

Cette catégorie d'entreprise résulte de l'association entre au moins deux individus. Ces individus mettent en commun les moyens financiers, matériels et leur savoir faire afin de produire des biens et ou des services.⁴

A- SNC (société en nom collectif)

La société en nom collectif est classée dans la catégorie des sociétés de personnes. Les personnes qui la composent sont appelées associés. Comme pour toute société, elle doit être composée d'un minimum requis de deux associés. Ces derniers ont la qualité de commerçants, ils se témoignent une grande confiance, compte tenu de la responsabilité indéfinie et solidaire qu'ils se témoignent.

Le fond social est divisé en parts sociales qui ne peuvent être représentées par des titres négociables et ne peuvent être cédées qu'avec le consentement unanime des associés.

La SNC a une raison sociale qui est composée du nom d'un ou plusieurs associés, suivi de la mention "et compagnie" ou "Cie" en abrégé.⁵

B- SARL :(société à responsabilité limitée)

La société à responsabilité limitée est la société instituée par une ou plusieurs personnes qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.⁶

La SARL est la forme de société la plus répandue dans le paysage économique. Société hybride à mi-chemin entre les sociétés de personnes et celle de capitaux, elle constitue un cadre juridique bien adapté aux PME. Elle comprend au minimum 02 associés et au maximum 50 associés.

Les associés n'ont pas la qualité de commerçant.

La durée de la société est de 99ans.⁵

C- EURL : (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) :

Son nom dit bien ce qu'elle est On devrait même dire : à responsabilité très limitée. Elle est faite pour le créateur d'entreprise farouchement indépendant qui ne veut pas d'associé. Un capital minimum requis. Les apports peuvent être réalisés en espèce ou en

³ VINCENT YDE,(créer sont entreprise : du projet à la réalité),éd Vuibert, 3^{ème} éd, PARIS, 2009.

⁴ Laurence PIGANEAU,(la micro-entreprise de A à B),éd d'organisation, Paris,2004.

⁵ M.GERARD,R.BERNARD,(comptabilité des sociétés commerciales),Bréal,2002,P31.

nature. L'EURL peut choisir le régime de l'impôt sur les sociétés.⁶

D- SA (société anonyme)

Les sociétés anonymes sont constituées par un petit groupe de personnes se connaissant plus ou moins, et qui fournissent la totalité des capitaux nécessaires, la souscription est alors dite privée. Elle ne donne lieu à aucune formalité particulière, autre que celle de constitution.

Les apports peuvent constituer en numéraire, ou en bien quelconque (apports en nature) pouvant être dans certains cas grevés de servitude ou de passif (nantissement).⁷

3-2 Classification selon l'activité

Dans une analyse dynamique, MICHEL MARCHESNEY distingue les micro-entreprises manufacturières autonomes et celles évoluant dans le giron des grandes entreprises, les premières sont surtout de la nouvelle génération de PME innovant et même anticipant le changement, les secondes demeurent arrimées à l'évolution des plus grandes.

3-2-1 Les entreprises commerciales

Les entreprises commerciales sont des entreprises dont l'activité principale consiste en l'achat et la revente de marchandise sans transformation.

Toutes les activités commerciales ne sont pas financées dans le cadre de dispositif d'ANSEJ.

3-2-2 Les entreprises industrielles

L'activité principale des entreprises industrielles est la production et la commercialisation de produits finis obtenus après transformation des matières premières.

3-2-3 Les entreprises prestataires de services

Leur activité principale consiste à vendre des services tel que le transport, la santé, l'éducation.

3-2-4 Les entreprises agricoles

Les entreprises agricoles étaient autrefois qualifiées d'exploitations agricoles, leur activité principale consiste en la vente de produits agricoles (fruits, légumes...).

3-2-5 Les entreprises artisanales

Elles sont inscrites au registre des métiers et ont pour activité la vente de travaux manuels qualifiés. Les entreprises artisanales utilisent des moyens rudimentaires de travail et leurs effectifs sont en général faibles.

⁶ T.RAHMANI,(très petites entreprises),éd village mondial press,P13.

⁷ P. GARNIER, H.GARNIER,comptabilité des sociétés), 3^{ème} éd, DUNOD, paris 1985, P 17

Est une entreprise qui exerce une activité manuelle et emploie un effectif de dix (10) personnes au maximum.⁸

3-2-6 Les entreprises de coopération

Ce sont des entreprises dont le but n'est pas uniquement lucratif, elles ont aussi pour mission la défense des intérêts de leur membre. Les entreprises de coopérative reposent sur des principes de solidarité.

On conclura qu'à l'heure actuelle, l'importance des micros-entreprise ne cesse de grandir, elles sont considérées comme les moteurs de l'économie mondiale car elles sont créatrice d'emplois, favorisent l'innovation, mieux aux dures épreuves de la crise grâce à leur souplesse et leur grande adaptation.

Section 02 : Les étapes de la création d'une micro-entreprise

2-1 Les étapes de la création d'une micro entreprise

La création des entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ comporte plusieurs étapes à savoir :

2-1-1- Naissance de l'idée

Avant de démarrer le projet, tout jeune doit faire un bilan individuel et poser les bonnes questions et connaître au mieux les capacités entrepreneuriales :

- Les points forts et les points faibles ;
- Le savoir et le savoir-faire ;
- Les capacités à gérer les contraintes.

a- L'idée du projet

Elle a une origine qui peut provenir de plusieurs sources, peut-être de l'expérience professionnelle, l'observation du terrain, du marché, du comportement des agents économiques.

b- La recherche de l'information

Une fois les jeunes promoteurs sont convaincus de leurs motivations de créateur de l'entreprise, ils procèdent à la collecte de l'information. Cette dernière permet aux jeunes promoteurs d'avoir les informations nécessaires sur leur activité ainsi que sur le dispositif pour qu'ils puissent entamer leur démarche de création d'entreprise. Ces informations concernent :

Volet économique :

- Forces et faiblesses des concurrents ;

⁸ L. CHERIFI, M. RAIHAH , (La création et le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ de TIZI-OUZOU)2014. P 13

- La demande ;
- Les achats et fréquences d'achat (forte consommation de bien) ;
- Estimation des ventes prévisionnelles ;
- Les prix pratiqués et les prix proposés ;
- La manière de communication avec les clients.

Volet juridique

- Les aspects réglementaires ;
- La forme juridique ;
- Les démarches.

L'information sur les ressources humaines

- Les besoins des ressources humaines ;
- Les besoins et les compétences des associés.

Volet technique

- Le choix et caractéristiques du matériel ;
- Le niveau de la techno du matériel ;
- La durée de vie du matériel ;
- La capacité de production.

Volet financier

- Bilan d'ouverture et prévisionnel ;
- Compte de résultat ;
- Structure d'investissement ;
- Tableau d'amortissement.

Ces informations servent à vérifier la cohérence ainsi que la rentabilité du projet pour prendre des décisions optimales.

2-1-2 Inscription en ligne

Toute opération de création d'entreprise ces sur le site officiel www.anade.dz . Un espace réservé au client, programmé un entretien individuel peut ce finir a partir de première contact.

2- 1-3- Dépôt du dossier

Les promoteurs des micro-entreprises doivent déposer un dossier au sein de l'agence contre un accusé de réception. Ce dossier permet à l'accompagnateur de vérifier le respect des conditions d'éligibilités par les promoteurs. Il constitue de déposer un formulaire d'inscription qui comporte :

- Une copie de pièce d'identité ;
- Attestation d'inscription à l'ANEM et de service national pour les promoteurs âgés entre 19 et 20 ans.

2-1-4 -Etude de projet

Après le dépôt de dossier par les promoteurs et la vérification de sa conformité par l'accompagnateur, ce dernier procédera à l'élaboration d'un plan d'affaire (business plan) sur la base des informations relatives à l'activité fourni par le promoteur.

Lors de cette étape, l'accompagnateur est tenu de préparer le promoteur pour mieux présenter son projet au niveau du comité de sélection, de validation, et de financement des projets (CSVF).

2-1-5- Présentation du projet au niveau de Comité de Sélection, de Validation, et de Financement des projets (CSVF)

Au cours de cette étape le promoteur est appelé à présenter son projet devant les membres du comité. A l'issue de cette présentation les membres du comité vont prononcer leur décision concernant l'éligibilité du projet, cette décision peut être la validation, l'ajournement ou le rejet de projet.

En cas de rejet le promoteur peut introduire un recours auprès de secrétariat du comité local, ce dernier va présenter le recours pour réexaminer.

Le promoteur ayant fait l'objet d'un rejet après recours au niveau du comité local peut introduire un recours au niveau de la commission nationale des recours.

2-1-6 Etablissement de l'attestation d'éligibilité

A l'issue de la validation de projet par le comité, une attestation d'éligibilité signée par le directeur de l'antenne est délivrée (remplissant les conditions d'éligibilité relatives à l'âge, la qualification et le statut chômeur ainsi l'éligibilité de projet prononcée par l'avis de CSVF) valable pour une durée de deux (02) ans à partir de la date de son établissement.

2-1-7- Accord bancaire (pour le financement triangulaire)

Pour le financement triangulaire l'accord bancaire est composé d'un certain nombre de documents pour la phase création et extension. Un dossier de crédit doit être introduit auprès de la banque désigné pour le financement du projet, par l'accompagnateur (en la présence de promoteur bien sûr) qui est tenu d'assurer le suivi de l'évolution de financement du projet par la banque.

2-1-8-Réalisation du projet

Cette étape se matérialise dans les points suivants :

a- La création juridique

Au cours de cette étape, le jeune promoteur doit fournir toute la documentation réglementaire relative à la création de sa micro-entreprise, à savoir :

1. Actualiser les factures pro forma ;
2. Ouvrir un compte bancaire ;
3. Verser l'apport personnel ;
4. Titre de propriété ou contrat de location ;
5. Etablir le registre de commerce ou autre document ;
6. Statut d'une entreprise pour les personnes morales ;
7. Relevé d'identité ;
8. Reçu de versement personnel ;
9. Numéro d'identification fiscale ;
10. Le cachet de la micro-entreprise ;
11. Le contrat d'adhésion.

b-Formation du promoteur

La formation est une obligation. Tout financement est conditionné par une formation qui s'articule sur les notions de base concernant la création : marketing, comptabilité, fiscalité des entreprises.

2-1-9- Exploitation (démarrage de l'activité)

La phase de démarrage de l'activité se concrétise avec la réalisation de ces éléments :

- 1- Facture définitive d'achat ;
- 2- Contrat d'assurance tous risques ;
- 3- Avenant de subrogation (convention) ;
- 4- Nantissement des équipements et gages du matériel ;
- 5- Historique du compte bancaire ;
- 6- Tableau d'échéancier du crédit bancaire ;
- 7- Autorisation d'exploitation ;
- 8- Visite de démarrage de l'activité ;
- 9- Décision d'octroi pour phase exploitation.⁹

3)- Types de financement de l'agence

Deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ (le coût d'investissement ne peut pas dépasser dix (10) millions de dinars pour les deux

⁹ WWW.ANSEJ.ORG.DZ

formules).

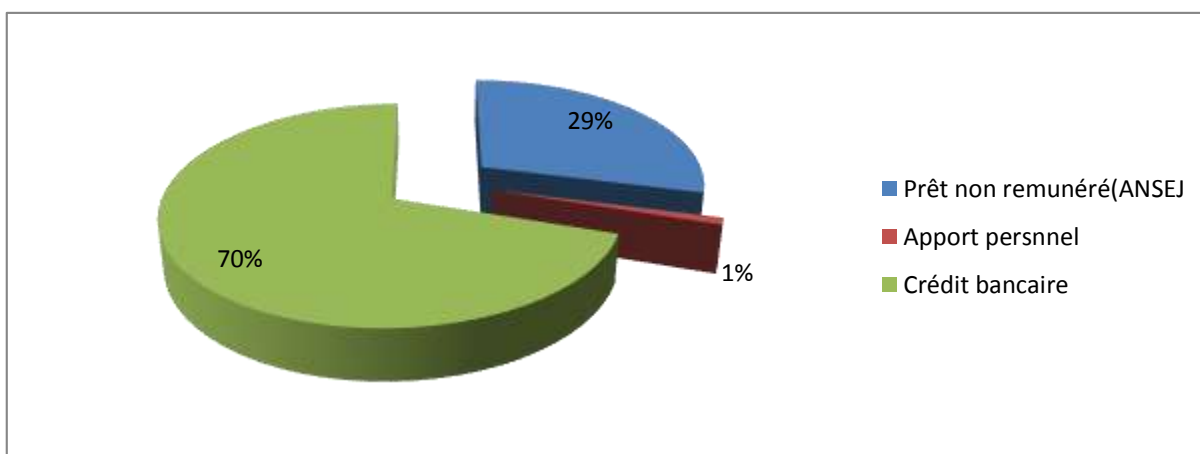
3-1- Le financement triangulaire

Est un financement tripartite qui engage le promoteur, la banque, et l’ANSEJ. Ce type de financement est constitué de deux niveaux :

Figure 01 : Montant d’investissement inférieur ou égal à 5.000.000 da.

Montant de l’investissement	Prêt non rémunéré	Apport personnel	Crédit bancaire
Jusqu’à 5.000.000 DA	29%	01%	70%

Source : guide ANSEJ

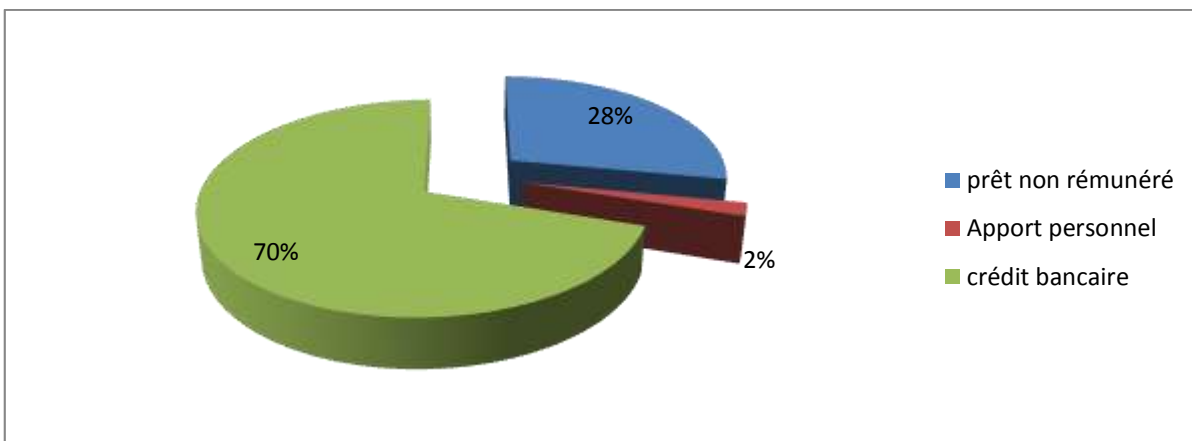


Lorsque le montant d’investissement est inférieur ou égale à 5.000.000 DA, ANSEJ accorde aux jeunes promoteurs un prêt non rémunéré de 29% du cout global de projet réalisé, l’apport personnel est de 1 % en plus d’un crédit bancaire qui est de 70% du total de projet.

Figure 02 : Montant de l’investissement entre 5.000.001 DA et 10.000.000 DA.

Montant de l’investissement	Prêt non rémunéré	Apport personnel	Crédit bancaire
De 5.000.0001 DA à 10.000.000 da	28%	02%	70%

Source : guide ANSEJ



Lorsque le montant d’investissement entre 5.000.001 DA et 10.000.000, ANSEJ accorde aux jeunes promoteurs un prêt non rémunéré de 28%, l’apport personnel est de 2 % en plus d’un crédit bancaire qui est de 70% du cout total de projet.

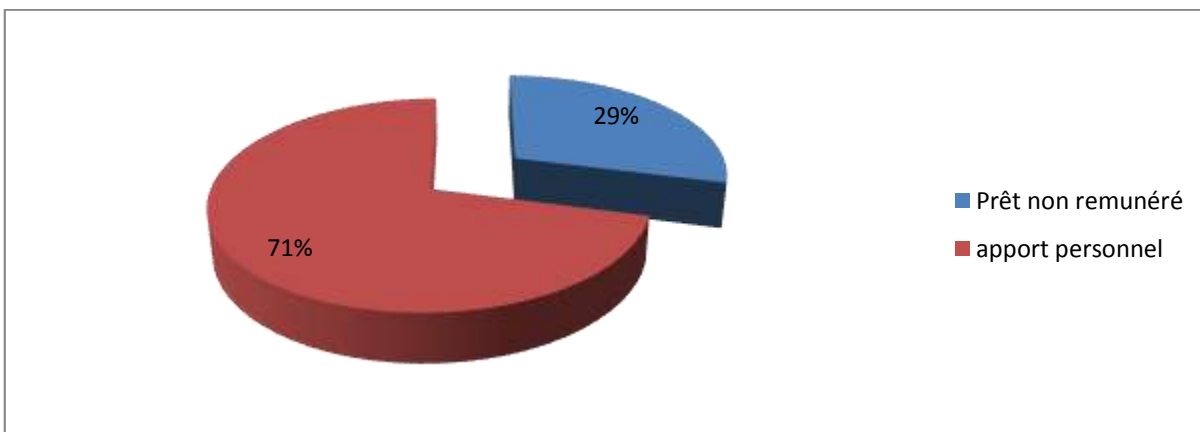
3-2 Le financement mixte

Ce financement bipartite fait participer deux acteurs qui engagent le promoteur et l’ANSEJ, il est constitue de deux niveau :

Figure 03 : Montant d’investissement inferieur ou égal à 5.000.000 DA.

Montant de l’investissement	prêt non rémunéré	Apport personnel
Jusqu’à 5.000.000 da	29 %	71%

Source : guide ANSEJ

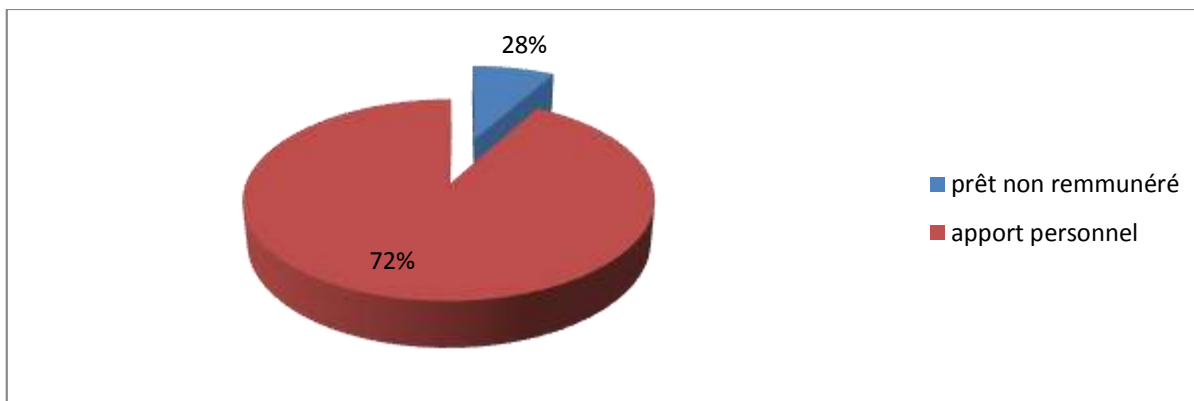


Dans le financement mixte l’apport financier de jeune promoteur est de 71% du global du projet réalisé. Il est complété par un prêt non rémunéré accordé par ANSEJ, qui est de 29% du cout global du projet lorsque le montant d’investissement inférieur à 5.000.000 DA.

Figure 04 : Montant de l'investissement entre 5.000.001 et 10.000.000 DA.

Montant de l'investissement	prêt non rémunéré	Apport personnel
De 5.000.000 DA à 10.000.000 DA	28 %	72%

Source : guide ANSEJ



Dans le cas où le montant d'investissement est entre 5.000.001 DA et 10.000.000 DA, le prêt non rémunéré de l'ANSEJ est estimé à 28% du total de projet, l'apport personnel de promoteur est estimé à 72% du global de projet réalisé.

Section 03 : Analyse statistique de la création d'activité cas du dispositif ANADE.

1-Nombres de projets créés répartis par secteurs d'activités (2015,2019) :

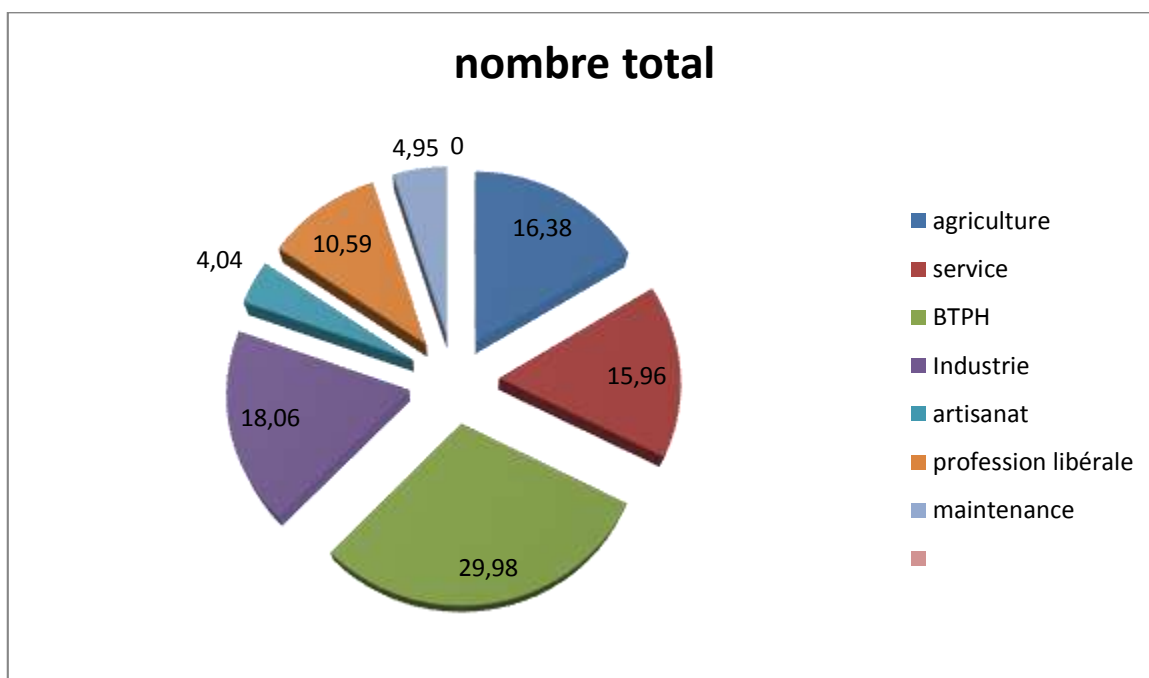
Les statistiques du dispositif pour les différentes activités sont présentées dans les tableaux suivants :

Tableau 02 : projet crée répartis par secteurs d'activités.2015

Projets créés répartis par secteurs d'activités								
	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre	%	Emplois prévus	%	Nombre	%	Emploi prévus	%
Agriculture	235	16,38%	658	16,57%	2	4,34	6	3,55%
service	229	15,96%	571	14,38%	11	23,91%	33	19,52%
BTPH	430	29,98%	1197	30,15%	14	30,43%	73	43,19%
industrie	259	18,06%	776	19,54	8	17,39%	25	14,79%
artisanat	58	4,04%	164	4,13%	0	0%	0	0
Profession libérale	152	10,59%	405	10,20%	10	21,73%	28	16,56%
maintenance	71	4,95%	199	5,01%	1	2,17%	4	2,36%
total	1434	100%	3970	19,18	46	100%	169	100

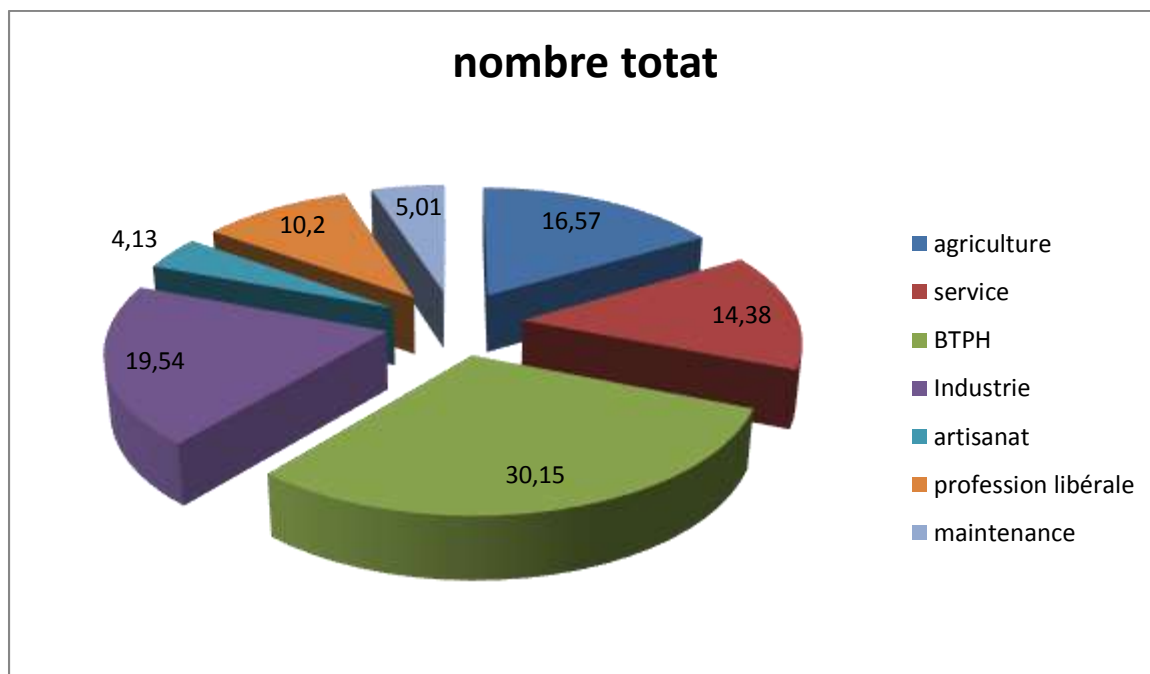
Source : ANSEJ (antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou).

Figure N° 05 : Nombre de projet crée répartis par secteurs d’activités.



Source : Elaboré par nous-même d’après le bilan de l’ANSEJ

Figure : Nombre d’emplois prévus répartis par secteurs d’activités.



Source : Elaboré par nous-mêmes d’après le bilan de l’ANSEJ

Le tableau et les schémas ci-dessus nous permettent de constater directement que le secteur le plus dynamique en matière de création de micro entreprise pendant l’année 2015 au

niveau de la wilaya de tizi Ouzou est le secteur BTPH avec 430 micro entreprises soit un taux de 29.98%. En deuxième position l'industrie avec un nombre de 259 micros entreprises soit un taux de 18.06%.

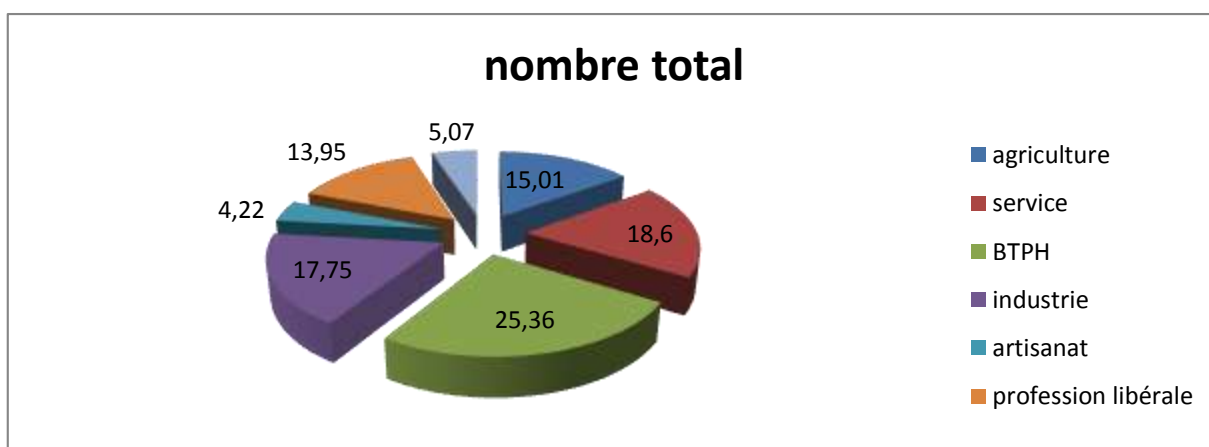
La troisième position est détenu par l'agriculture avec un nombre de 235 micro entreprises soit un taux de 16.38%.Suivi successivement du secteur service, profession libérale, maintenance, artisanat soit respectivement des taux de 15.96%,10.59%,4.95%,4.04% du total des micro entreprises créés.

Tableau N 3 :Projets créés répartis par secteurs d'activités. Année 2016

	Projets créés répartis par secteurs d'activités							
	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre	%	Emplois prévus	%	Nombre	%	Emploi prévus	%
Agriculture	71	15,01%	178	14,53%	1	3,33%	2	1,72%
service	88	18,60%	229	18,69%	3	1%	9	7,75%
BTPH	120	25,36%	324	26,44%	14	4,66%	62	53,44%
industrie	84	17,75%	224	18,28	6	2%	27	23,27%
artisanat	20	4,22%	53	4,32%	01	3,33%	2	1,72
Profession libérale	66	13,95%	156	12,73%	4	13,33%	12	10,34%
maintenance	24	5,07%	61	4,97%	1	3,33%	2	1,72a%
total	473	100%	1225	19,18	30	100%	116	100

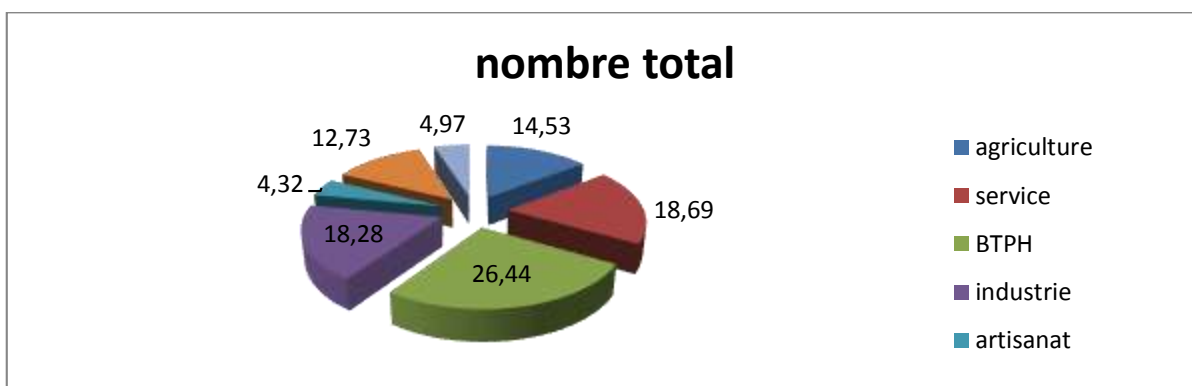
Source : ANSEJ (antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou).

Figure N° 6 : Nombre de projets éligibles répartis par secteur d'activités.



Source : Elaboré par nous-même d'après le bilan de l'ANSEJ

Figure : Nombre d'emplois prévus répartis par secteurs d'activités.



Source : Elaboré par nous-même d'après le bilan de l'ANSEJ

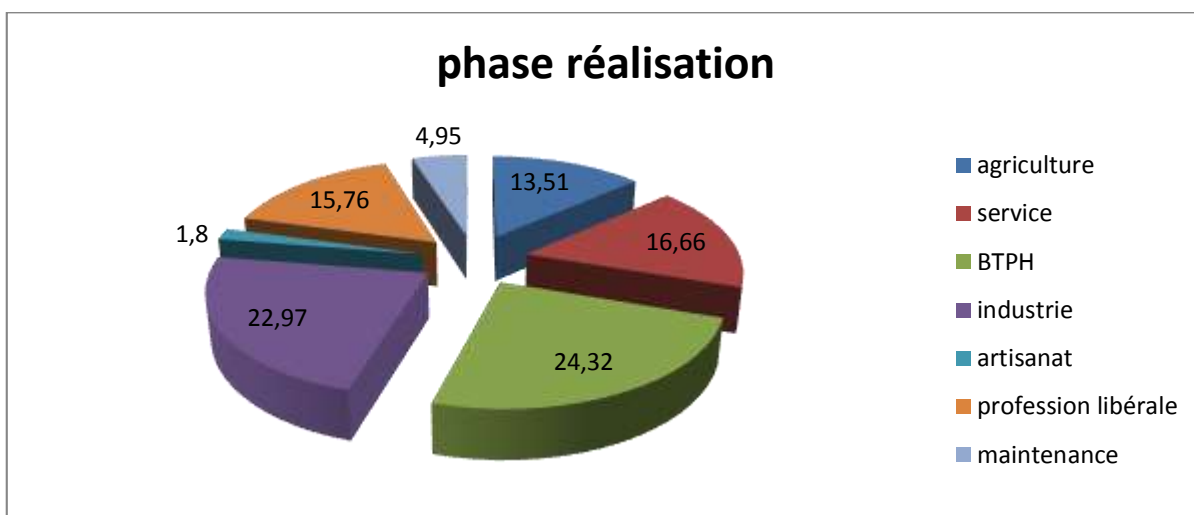
Le tableau et les schémas ci-dessus nous permettent de constater directement que le secteur le plus dynamique en matière de création de micro entreprise pendant l'année 2016 au niveau de la wilaya de tizi ouzou est le secteur BTPH avec 120 micro entreprise soit un taux de 25.36%. En deuxième position le service avec nombre de 88 micros entreprises soit un taux 18.60%. La troisième position est détenue par l'industrie avec nombre de 84 micro entreprises soit un taux de 17.75%, suivi successivement du secteur de l'agriculture, profession libérale, maintenance, l'artisanat soit respectivement des taux de 15.01%, 13.95%, 5.07%, 4.22% du total des micro entreprises créées.

Tableau N4 : projets créés répartis par secteurs d'activités. Année 2017 :

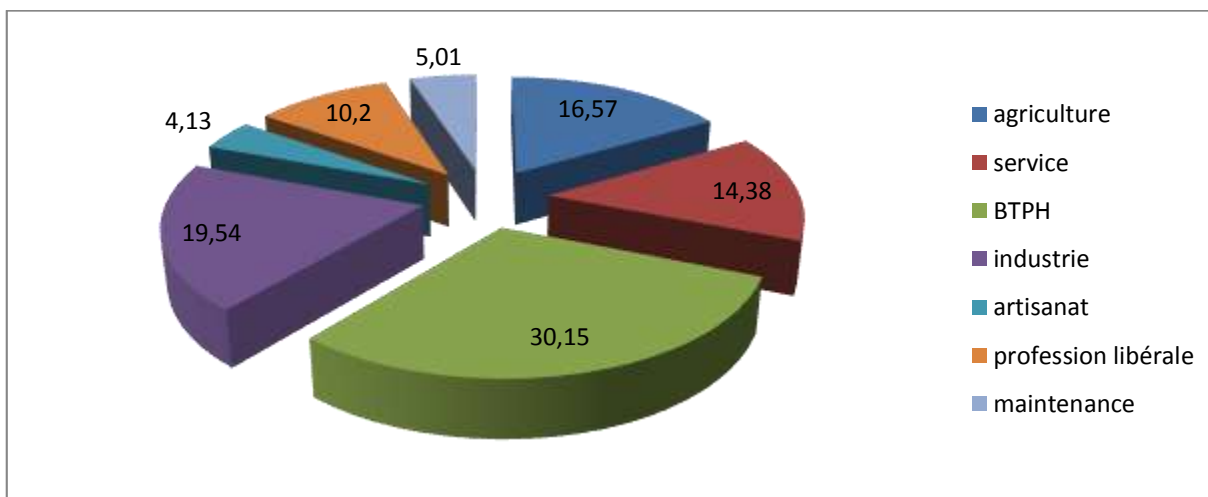
Projets créés répartis par secteurs d'activités								
	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre	%	Emplois prévus	%	Nombre	%	Emploi prévus	%
Agriculture	30	13,51%	73	16,57%	0	1,72%	0	3,55%
service	37	16,66%	118	14,38%	2	7,75%	7	19,52%
BTPH	54	24,32%	152	30,15%	5	53,44%	21	43,19%
industrie	51	22,97%	153	19,54	0	23,27%	0	14,79%
artisanat	4	1,80%	11	4,13%	0	1,72%	0	1,72
Profession libérale	35	15,76%	83	10,20%	2	10,34%	4	16,56%
maintenance	11	4,95	26	5,01%	0	1,72%	0	2,36%
total	222	100%	616	100%	9	100%	32	100

Source : ANSEJ (antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou).

Figure N° 7 : Nombre de projets éligibles répartis par secteur d'activités.



Nombre d'emplois prévus répartis par secteurs d'activités.



Source : Elaboré par nous-mêmes d'après le bilan de l'ANSEJ.

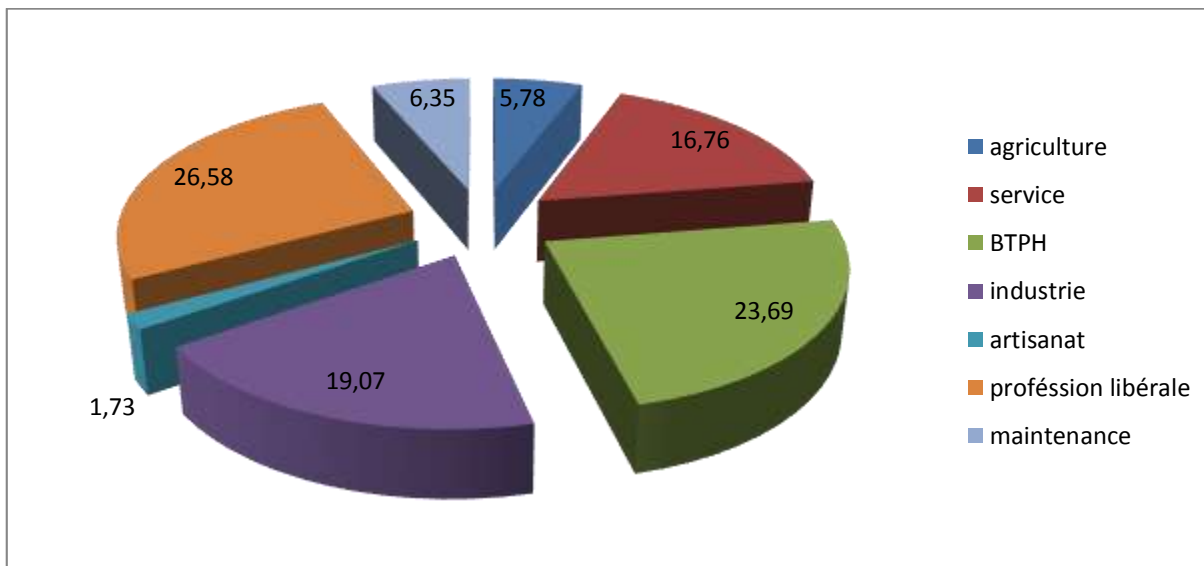
Le tableau et les schémas ci-dessus nous permettent de constater directement que le secteur le plus dynamique en matières de création de micro entreprise pendant l'année 2017 au niveau de la wilaya de tizi ouzou est le secteur BTPH avec 54micro entreprise soit un taux de 24.32%.En deuxieme position l'industrie avec un nombre 51 micro entreprise soit un taux 22.97%. La troisieme position est détenue par service avec un nombre de 37 micro entreprises soit un taux de 16.66%,suivi par profession libérale, l'agriculture, maintenance,l'artisanat soit respectivement des taux de 15.76%, 13.51%,4.95%,1.80%.

Tableau N5 :Projets créés répartis par secteurs d’activités. Année 2018:

Projets créés répartis par secteurs d’activités								
	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre	%	Emplois prévus	%	Nombre	%	Emploi prévus	%
Agriculture	10	5.78%	23	4.83%	0	0%	0	0%
service	29	16,76%	92	19.32%	1	8.33%	3	6.12%
BTPH	41	23.69%	123	25.84%	7	58.33%	35	71.42%
industrie	33	19.07%	95	19,95%	1	8.33%	3	6.12%
artisanat	3	1,73%	7	1.47%	0	0%	0	0%
Profession libérale	46	26.58%	111	23.31%	2	16.66%	5	10.20%
maintenance	11	6.35%	25	5,25%	1	8.33%	3	6.12%
total	173	100%	476	100%	12	100%	49	100%

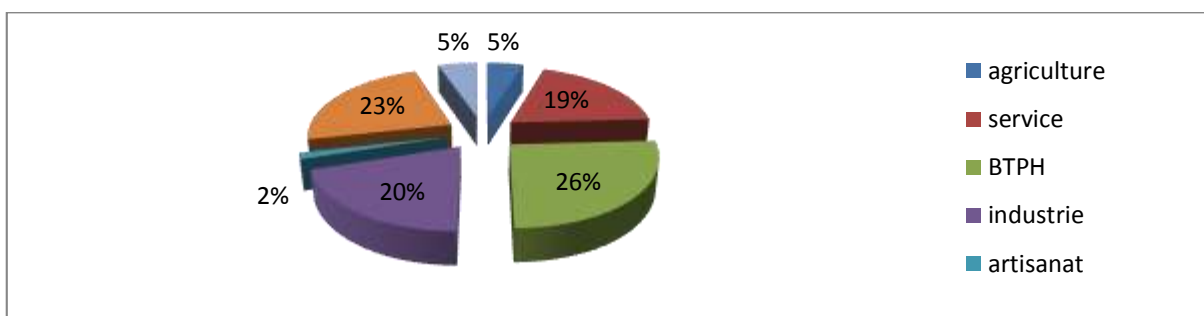
Source : ANSEJ (antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou

Figure 8: Nombre de projets éligibles répartis par secteur d’activités.



Source : Elaboré par nous-mêmes d’après le bilan de l’ANSEJ.

Figure : Nombre d’emplois prévus répartis par secteurs d’activités.



Source : Elaboré par nous-mêmes d’après le bilan de l’ANSEJ.

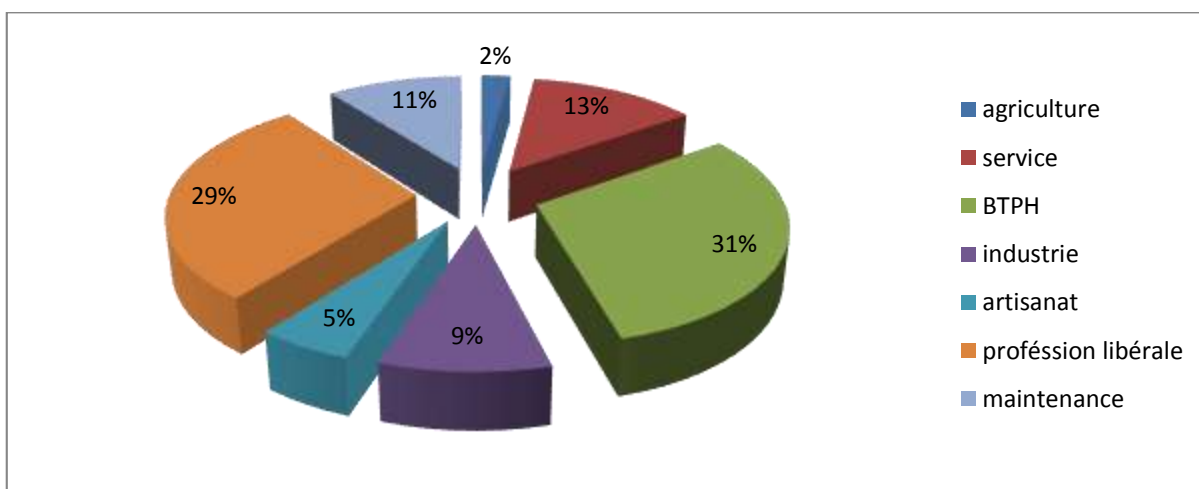
Le tableau et les schémas ci-dessus nous permettent de constater directement que le secteur le plus dynamique en matière de création des micro-entreprises pendant l’année 2018 au niveau de la wilaya de tizi-ouzou est le secteur profession libérale avec 46 micro-entreprises soit un taux de 26.58 % .En deuxième position le secteur BTPH avec un nombre de 41 micro-entreprises soit un taux de 23.69%.La troisième position est détenue par l’industrie avec un nombre de 33 micro-entreprises soit un taux de 19.07%.Suivie successivement de secteur service ,maintenance ,agriculture, artisanat soit respectivement des taux de 16.76% ,6.35% , 5.78%, 1.73% de total des micro-entreprises créées .

Tableau N6 :projets créés répartis par secteurs d’activités. Année 2019:

	Projets créés répartis par secteurs d’activités							
	Phase réalisation				Phase extension			
	Nombre	%	Emplois prévus	%	Nombre	%	Emploi prévus	%
Agriculture	6	2.23%	14	2.11%	0	0%	0	0%
service	35	13.05%	96	14.47%	3	13.63%	6	3.68%
BTPH	82	30.59%	109	31.52%	7	31.81%	120	73.61%
industrie	25	9.32%	69	10.40%	1	4.54%	3	1.84%
artisanat	14	5.22%	36	5.42%	0	0%	0	0%
Profession libérale	78	29.10%	175	26.39%	10	45.54%	31	19.02%
maintenance	28	10.44%	64	9.65%	1	4.54%	3	1.84%
total	268	100%	663	100%	22	100%	163	100%

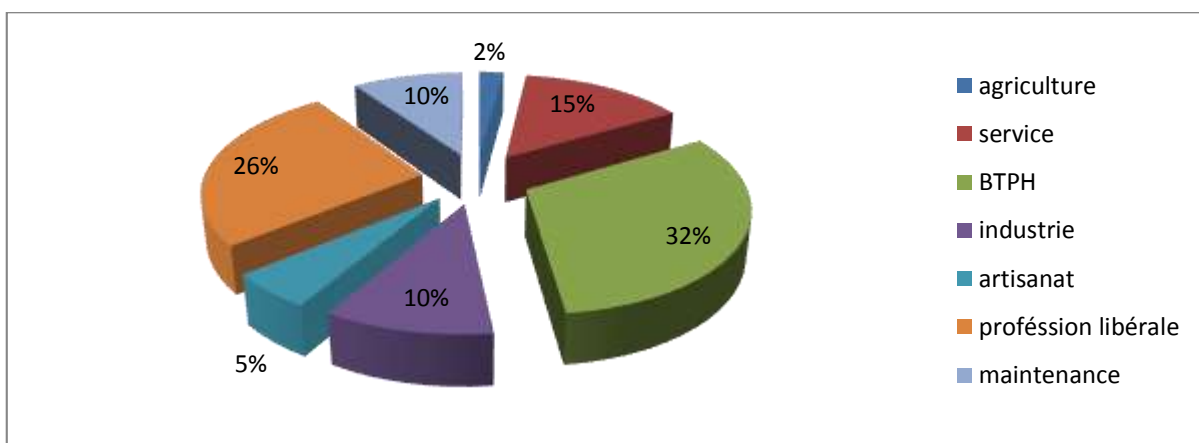
Source : ANSEJ (antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou)

Figure 9: Nombre de projets éligibles répartis par secteur d'activités.



Source : Elaboré par nous-mêmes d'après le bilan de l'ANSEJ.

Figure : Nombre d'emplois prévus répartis par secteurs d'activités



Source : Elaboré par nous-mêmes d'après le bilan de l'ANSEJ.

Le tableau et les schémas ci-dessus nous permettent de constater directement que le secteur le plus dynamique en matière de création des micro-entreprises pendant l'année 2019 au niveau de la willaya de Tizi-Ouzou est le secteur BTPH avec 82 micro-entreprises soit un taux de 30.59% .En deuxième position profession libérale avec un nombre de 78 de micro-entreprises soit un taux de 29.10% .La troisième position est détenue par les services avec un nombre de 35 micro-entreprises soit un taux de 13.05% .Suivie successivement de secteur de maintenance , industrie , artisanat , agriculture soit respectivement des taux de 10.44% ,9.32%,5.22% ,2.23%,de total des micro-entreprises créés .

Section 04 : Etude de cas d'une entreprise financée dans le cadre du dispositif ANSEJ.**1-Etude d'un dossier du crédit**

Pour mieux illustrer notre travail, nous avons choisi l'étude d'un cas d'une micro entreprise individuelle dans le cadre dispositif ANSEJ, spécialisé dans la médecine, au niveau de la communede la wilaya de Tizi-Ouzou. Il a entamé son activité enavec un cout d'investissement qui s'élève 8 329 878.35 DA.

Suite à la présentation d'une demande d'octroi d'avantages N°.....daté de,en vue de la création d'entreprise , le promoteur a reçu l'attestation d'éligibilité leaprès la confirmation de la décision de la commission du comité de sélection de validation et financement des projets(CSVF).Cette décision permet au promoteur de mettre en place son projet à l'aide du fond national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSJ)et la contribution de la banque. Cette aide est concrétisée à compter de la date d'établissement de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et aides financières au titre de la réalisation sous réserve de remplir les obligations suivantes :

- Mobiliser un apport personnel
- Adhérer et cotiser au fonds de caution de garantie risque /crédit jeunes promoteur.
- Subir une formation obligatoire dispensée par l'ANSEJ.

1-1 données financières de la micro entreprise :

Les données financières sont représentées comme suit :

A-Montant de l'investissement :

Le promoteur a choisi le financement triangulaire qui se présente comme suit :

Tableau 07 :

Rubrique	Taux de participation	Montant
Apport personnel	5%	416.493.92
PNR classique	25%	2.082.469.59
Crédit bancaire	70%	5.830.914.84
TOTAL	100%	8.329.878.35

Source : ANSEJ (antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou)

B- Effectif employés :

Cette micro entreprise individuelle (cabinet médical).

1-2 Analyse financière de la micro entreprise

L'analyse financière de la micro entreprise à été effectué de la manière suivante :

a- Structure d'investissement

La création d'une micro entreprise cabinet médicale nécessite des couts qui sont présentes dans le tableau suivant :

Tableau N° 8 : Structure d'investissement (en DA).

Rubrique	Coût	Coût total
Immobilisations incorporelles	50.000,00	50.000,00
Frais d'établissement	50.000,00	
Logiciel, licence...	0,00	
Immobilisations corporelles	8.011.191,33	8.011.191,33
Equipements de production	8.011.191,33	
Equipment locaux	8.011.191,33	
Equipment importés	0,00	
Frais d'installation	0,00	
Frais de transport	0,00	
Montage et essais	0,00	
Cheptel	0,00	
Matériels roulants	0,00	
Aménagements	0,00	
outillages	0,00	
Matériel et mobilier de bureau	0,00	
Matériels informatique	0,00	
Droit de douanes et taxes	0,00	0,00
Autres impots et taxes	0,00	0,00
Cotisation fonds de garantie	91.836,91	91.836,91
Assurances	76.850,11	76.850,11
Fonds de roulement	100.000,00	100.000,00
Frais de formation, transitaire	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Total	8.329.878,35	8.329.878,35

Source : ANSEJ (Antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou).

Le financement de projet de création d'un cabinet médicale nécessite un coût total de **8.329.878,35 DA** qui est composé de frais préliminaires, d'équipements de, et des frais d'installations.

b- Structure de financement du projet : La structure de financement de la micro- entreprise en question est représentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 9: Structure de financement.

Rubrique	Taux de participation	Montant da
Apport personnel	5%	416.493.92
Numéraires		416.493.92
Nature		0,00
PNR Classique	25%	2.082.469,59
Crédit bancaire	70%	5.830.914,84
TOTAL	100%	8.329.878,35

Source : Document fourni par la micro-entreprise.

Le montant de ce projet d'investissement est supérieur à **5 000 000 DA**, donc le financement est structuré comme suit :

- Apport personnel : **5 %** du montant d'investissement soit **416.493.92 DA**.
- PNR ANSEJ : **25 %** du montant d'investissement soit **2.082.469.92**
- Crédit bancaire : **70 %** du montant de l'investissement soit **5.830.914.84 DA**.

c- Tableau d'amortissement du crédit bancaire :

70 % du coût global du projet (soit 5.830.914,84DA) représente le montant du crédit à moyen terme. Le tableau d'amortissement du crédit bancaire représente la structure de remboursement de ce crédit sur 13ans.

Tableau N°10 : Tableau d'amortissement du crédit bancaire :

Montant du crédit	5.830.914,84						
Durée du crédit	13,00						
Taux d'intérêt bancaire	5,5%						
Taux de bonification	100%						
Taux d'intérêt réel	0,00%						
Rubrique	semestre 1	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Principal	0,00	0,00	1.166.182,97	1.166.182,97	1.166.182,97	1.166.182,97	1.166.182,97
Reste à rembourser (encours)	5.830.914,84	5.830.914,84	5.830.914,84	4.664.731,88	3.498.548,91	2.332.365,94	1.166.182,97
Interet bancaires bonifiés	0,00	160.350,16	320.700,32	256.560,25	192.420,119	128.280,13	64.140,06
Cotisation au FG	10.204,10	20.408,20	20.408,20	16.326,56	12.244,92	8.163,28	4.081,64
Cotisation à verser	91.836,91						

Source : ANSEJ (antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou).

d- **Bilan d'ouverture** : Le tableau suivant représente le bilan d'ouverture de la micro-entreprise.

Tableau N°11 : Bilan d'ouverture.

Actif	Montant	Passif	Montant da
Actif immobilise(non courant)		Capitaux propres	416.493,92
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	50.000,00		
Logiciel, licence...	0,00		
Immobilisations corporelles			
Equipements de production	8.011.191,33		
outillages	0,00		
Materiel roulant	0,00		
Materiel et mobilier de bureau	0,00		
Materiels informatique	0,00		
amenagement			
Frais d'installation	0,00		
cheptel			
Autres immobilisation	0,00		
Actif courant	0,00		
Stocks et encours			
Matieres premiere			
Creance et employ assimilés		Passif non courants	
frais de la location	0,00	Emprunt auprès des établissements de crédit	5.830.914,84
Disponibilités et assimilés		Autres emprunts et dettes assimilés(PNRclassique)	2.082.469,59
Banque (cotisation fonds de garantie)	90.836,91	Autres emprunts et dettes assimilés (PNR LO)	0,00
Banque(assurance)	76.850,11		
Banque (fond de roulement, formation, transition)	100.000,00		
TOTAL	8.329.878,35	TOTAL	8.329.878,35

Source : ANSEJ (antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou).

S'agissant d'un financement triangulaire, le bilan d'ouverture nous a présenté les différents rubriques, comme les fonds propres qui sont de 416.493,92 DA, les dettes d'investissement qui comportant l'emprunt bancaire et le PNR qui représente respectivement un montant de 5.830.914,84 DA et 2.082.469,59 DA .

e- Analyse du bilan prévisionnel sur 7 ans

Le bilan prévisionnel nous permet d'analyser la structure financière de la micro-entreprise sur une période de sept (07) années.

Tableau N° 12: Bilan prévisionnel sur 7 ans

Actif	1er année			2ème année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
Actif immobilisé (non courant)	8.061.191,33	1.612.238,27	6.448.953,06	8.061.191,33	3.224.476,53	4.836.714,80
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	50.000,00	10.000,00	40.000,00	50.000,00	20.000,00	30.000,00
Logiciel, licence,,	-	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelles	-	-	-	-	-	-
Equipements de production	8.011.191,33	1.602.238,27	1.408.953,06	8.011.191,33	3.204.476,53	4.806.714,80
Outils	-	-	-	-	-	-
Materiel roulant	-	-	-	-	-	-
Materiel et mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-
Materiels informatique	-	-	-	-	-	-
Aménagements	-	-	-	-	-	-
Frais d'installation	-	-	-	-	-	-
Cheptel	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-	-	-	-
Actif courant			2.353.990,72			4.130.810,00
Stocks et encours						
Materies première (et fournitures)			-			
Creances et emplois assimilés						
Frais de la location			-			
Cotisation FG	91.836,91		81.632,81	81.632,81		61.224,61
Disponibles et assimilés			2.272.357,91			4.130.810,00
Caisse			681.707,37			1.239.243,00
Banque			1.590.650,54			2.891.567,00
TOTAL			8.802.943,79			8.967.524,80
Capitaux propres			416.493,92			416.493,92
Resultat net de l'exercice			391.432,63			637.646,45
Passif non courants						
Emprunts auprès des établissements de crédit			5.830.914,84			5.830.914,84
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR classique)			2.082.469,59			2.082.469,59
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR LO)			-			-
TOTAL			8.721.310,98			8.967.524,80

Suite de tableau N : Bilan prévisionnel sur 7 ans :

Actif	3 ^{ème} année			4 ^{ème} année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
Actif immobilisé (non courant)	8.061.191,33	4.836.714,80	3.224.476,53	8.061.191,33	6.448.953,06	1.612.238,27
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	50.000,00	30.000,00	20.000,00	50.000,00	40.000,00	10.000,00
Logiciel, licence,,	-	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelles	-	-	-	-	-	-
Equipements de production	8.011.191,33	4.806.714,80	3.204476,53	8.011.191,33	3.204.476,53	4.806.714,80
Outils	-	-	-	-	-	-
Materiel roulant	-	-	-	-	-	-
Materiel et mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-
Materiels informatique	-	-	-	-	-	-
Aménagements	-	-	-	-	-	-
Frais d'installation	-	-	-	-	-	-
Cheptel	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-	-	-	-
Actif courant			6.027.165,34			6.792.987,30
Stocks et encours						
Materies première (et fournitures)			-			
Creances et emplois assimilés						
Frais de la location			-			
Cotisation FG	61.224,61		40.816,40	40.816,40		24.489,84
Disponibiltes et assimilés			6.027.165,34			6.792.987,30
Caisse			1.808.149,607			2.037.896,19
Banque			4.219.015,74			4.755.091,11
TOTAL			9.251.641,87			8.405.225,57
Capitaux propres			416.493,92			416.493,92
Resultat net de l'exercice			921.763,52			1.241.530,19
Passif non courants						
Emprunts auprès des établissements de crédit			5.830.914,84			4.664.731,88
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR classique)			2.082.469,59			2.082.469,59
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR LO)			-			-
TOTAL			9.251.641,87			8.405.225,57

Suite de tableau N : Bilan prévisionnel sur 7 ans :

Actif	5 ^{ème} année			6 ^{ème} année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
Actif immobilisé (non courant)	8.061.191,33	8.061.191,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	50.000,00	50.000,00	-			
Logiciel, licence,,,	-	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelles	-	-	-	-	-	-
Equipements de production	8.011.191,33	8.011.191,33	-			
Outillage	-	-	-	-	-	-
Materiel roulant	-	-	-	-	-	-
Materiel et mobilier de bureau	-	-	-	-	-	-
Materiels informatique	-	-	-	-	-	-
Aménagements	-	-	-	-	-	-
Frais d'installation	-	-	-	-	-	-
Cheptel	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-	-	-	-
Actif courant			7.594.294,85			8.224.528,19
Stocks et encours						
Materies première (et fournitures)			-			
Creances et emplois assimilés						
Frais de la location			-			
Cotisation FG	24.489,84		12.244,92	12.244,92		4.081,64
Disponibiltes et assimilés			7.594.294,85			8.224.528,19
Caisse			2.278.288,45			2.467.358,46
Banque			5.316.006,39			5.757.169,73
TOTAL			7.594.294,85			8.224.528,19
Capitaux propres			416.493,92			416.493,92
Resultat net de l'exercice			1.596.782,44			3.393.198,75
Passif non courants						
Emprunts auprès des établissements de crédit			3.498.548,91			2.332.365,94
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR classique)			2.082.469,59			2.082.469,59
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR LO)			-			-
TOTAL			7.594.294,85			8.224.528,19

Suite de tableau N : Bilan prévisionnel sur 7 ans :

Actif	7ème année		
	Brut	Amort	Net
Actif immobilisé (non courant)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	-	-	-
Logiciel, licence,,,	-	-	-
Immobilisation corporelles	-	-	-
Equipements de production	-	-	-
Outillage	-	-	-
Materiel roulant	-	-	-
Materiel et mobilier de bureau	-	-	-
Materiels informatique	-	-	-
Aménagements	-	-	-
Frais d'instalation	-	-	-
Cheptel	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-
Actif courant			6.670.796,90
Stocks et encours			
Materies première (et fournitures)			-
Creances et emplois assimilés			
Frais de la location			-
Cotisation FG	4.081,64		-
Disponibiltes et assimilés			6.670.796,90
Caisse			2.001.239,07
Banque			4.669.557,83
TOTAL			6.670.796,90
Capitaux propres			416.493,92
Resultat net de l'exercice			3.005.650,43
Passif non courants			
Emprunts auprès des établissements de crédit			1.166.182,97
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR classique)			2.082.469,59
Autres emprunts et dettes assimilés (PNR LO)			-
TOTAL			6.670.796,90

Source : ANSEJ (antenne de la wilaya de Tizi-Ouzou).

f-Analyse du TCR prévisionnel sur 7 ans :

Le tableau ci-dessous représente le tableau du compte de résultat prévisionnel sur sept années d'activités de la micro-entreprise en question :

Tableau N°13 : TCR prévisionnel

	Année 1	Année 2	Année 3
Ventes et produits annexes	3.709.440,00	4.080.384,00	4.488.422,40
Variation stocks produits finis et en cours	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
subventions de l'exploitation	-	-	-
1-production de l'exercice	3.709.440,00	4.080.422,40	4.488.422,40
Achats consommés	1.212.000,00	1.272.600,00	1.336.230,00
Services extérieurs et autres consommations	424.850,11	441.844,11	459.517,88
2 -Consommation de l'exercice	1.636.850,11	1.714.444,11	1.795.747,88
3-Valeur ajoutée d'exploitation	2.072.589,89	2.365.939,89	2.692.674,52
Charges de personnel	58.714,89	95.646,97	138.264,53
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
4-Excédent brut d'exploitation	2.013.875,00	2.270.292,92	2.554.409,99
Autres produits opérationnels	-	-	-
Autre charges opérationnels	-	-	-
Dotations aux amortissements, provisions et perte de valeur	1.612.238,27	1.612.238,27	1.612.238,27
Reprise sur pertes de valeur et provision	-	-	-
5-Résultat opérationnel	401.636,73	658.054,65	942.171,73
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	10.204,10	20.408,20	20.408,20
6-Résultat financier	-10.204,10	-20.408,20	-20.408,20
7-Résultat ordinaire avant impôt(5+6)	391.432,63	637.646,45	921.763,52
Impôt exigibles sur résultats ordinaires	0,00	0,00	0,00
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires	-	-	-
Total des produits des activités ordinaire	3.709.440,00	4.080.384,00	4.488.422,40
Total des charges des activités ordinaires	3.318.007,37	3.442.737,55	3.566.658,88
8-Résultat net des activités ordinaires	391.432,63	637.646,45	921.763,52
Eléments extraordinaire (produits) (à préciser)	-	-	-
Eléments extraordinaire (charges) (à préciser)	-	-	-
9-Résultat extraordinaire	0,00	0,00	0,00
10-Résultat net de l'exercice	391.432,63	637.646,45	921.763,52
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)	-	-	-
11-Résultat net de l'ensemble consolidé (1)	391.432,63	637.646,45	921.763,52
Dont part des minoritaires (1)	-	-	-
Part du groupe (1)	-	-	-

Suite de tableau N : TCR prévisionnels

	Année 4	Année 5	Année 6
Ventes et produits annexes	4.937.264,64	5.430.991,10	5.974.090,21
Variation stocks produits finis et en cours	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
subventions de l'exploitation	-	-	-
1-production de l'exercice	4.937.264,64	5.430.991,10	5.974.090,21
Achats consommés	1.403.041,50	1.473.193,58	1.546.853,25
Services extérieurs et autres consommations	477.898,59	497.014,54	516.895,12
2 -Consommation de l'exercice	1.880.940,09	1.970.208,11	2.063.748,37
3-Valeur ajoutée d'exploitation	3.056.324,55	3.460.782,99	3.910.341,84
Charges de personnel	186.229,53	239.517,37	508.979,81
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
4-Excédent brut d'exploitation	2.870.095,02	3.221.265,63	3.401.362,03
Autres produits opérationnels	-	-	-
Autre charges opérationnels	-	-	-
Dotations aux amortissements, provisions et perte de valeur	1.612.238,27	1.612.238,27	0,00
Reprise sur pertes de valeur et provision	-	-	-
5-Résultat opérationnel	1.257.856,75	1.609.027,36	3.958.884,83
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	16.326,56	12.244,92	8.163,28
6-Résultat financier	-16.326,56	-12.244,92	-8.163,28
7-Résultat ordinaire avant impôt(5+6)	1.241.530,19	1.596.782,44	3.393.198,75
Impôt exigibles sur résultats ordinaires	0,00	0,00	0,00
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires	-	-	-
Total des produits des activités ordinaire	4.937.264,64	5.430.991,10	5.974.090,21
Total des charges des activités ordinaires	3.695.734,45	3.834.208,67	2.580.891,47
8-Résultat net des activités ordinaires	1.241.530,19	1.596.782,44	3.393.198,75
Eléments extraordinaire (produits) (à préciser)	-	-	-
Eléments extraordinaire (charges) (à préciser)	-	-	-
9-Résultat extraordinaire	0,00	0,00	0,00
10-Résultat net de l'exercice	1.241.530,19	1.596.782,44	3.393.198,75
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)	-	-	-
11-Résultat net de l'ensemble consolidé (1)	1.241.530,19	1.596.782,44	3.393.198,75
Dont part des minoritaires (1)	-	-	-
Part du groupe (1)	-	-	-

Suite de tableau N : TCR prévisionnel

	Année 7
Ventes et produits annexes	6.571.499,24
Variation stocks produits finis et en cours	-
Production immobilisée	-
subventions de l'exploitation	-
1-production de l'exercice	6.571.499,24
Achats consommés	1.624.195,92
Services extérieurs et autres consommations	537.570,92
2 -Consommation de l'exercice	2.161.766,84
3-Valeur ajoutée d'exploitation	4.409.732,40
Charges de personnel	450.847,56
Impôts, taxes et versements assimilés	-
4-Excédent brut d'exploitation	3.958.884,83
Autres produits opérationnels	-
Autre charges opérationnels	-
Dotations aux amortissements, provisions et perte de valeur	0,00
Reprise sur pertes de valeur et provision	-
5-Résultat opérationnel	3.958.884,83
Produits financiers	-
Charges financières	4.081,64
6-Résultat financier	-4.081,64
7-Résultat ordinaire avant impôt(5+6)	3.954.803,19
Impôt exigibles sur résultats ordinaires	474.576,38
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires	-
Total des produits des activités ordinaire	6.571.499,24
Total des charges des activités ordinaires	3.091.272,43
8-Résultat net des activités ordinaires	3.005.650,43
Eléments extraordinaire (produits) (à préciser)	-
Eléments extraordinaire (charges) (à préciser)	-
9-Résultat extraordinaire	0,00
10-Résultat net de l'exercice	3.005.650,43
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)	-
11-Résultat net de l'ensemble consolidé (1)	3.005.650,43
Dont part des minoritaires (1)	-
Part du groupe (1)	-

Conclusion

En guise de conclusion au chapitre, nous pouvons avancer que la réussite du projet d'investissement créé à l'aide de l'organisme ANSEJ est conditionnée par le respect de toutes les étapes liées à la création d'entreprise.

Nous tenons à signaler que notre étude à été faite en suivant le plus possible les règles étudiées en matière d'évaluation de projet.

Tout au long de notre stage pratique, nous avons remarqué la disponibilité de l'information, l'accueil, l'information, l'orientation et le conseil pour les porteurs des projets durant tout le processus de création et la phase d'exploitation de leur micro entreprise.

Pendant très longtemps, les micros- entreprises ont été considérées comme étant secondaires et sans importance. Tandis que les grandes entreprises ont été considérées comme une solution clé pour le développement et la création d'emploi.

C'est à partir de ce raisonnement que l'ANSEJ a été créée. Son rôle essentiel est d'apporter le soutien aux jeunes promoteurs pour la création de micros - entreprises dans le but d'absorber et de réduire le taux de chômage, et aussi pour encourager l'initiative individuelle au niveau des jeunes chômeurs et de leur inculquer l'esprit d'entrepreneuriat.

L'ANSEJ a donc diffusé une lueur d'espoir dans une certaine catégorie de jeunes. Notamment ceux ayant qualification et disposant d'un apport personnel, mais loin d'exclure la majorité des chômeurs qui n'ont pas de qualification ni niveau d'instruction.

En ce qui concerne l'Agence de Tizi-Ouzou, on peut dire qu'elle a contribué au renforcement du tissu économique de la région dans la lutte contre le chômage.

Les résultats sont positifs malgré les entraves rencontrées tel que : la lourdeur des procédures administratives et l'absence d'accompagnement des jeunes promoteurs, notamment dans la phase de démarrage.

Mais les raisons et les déterminants qui expliquent cette réussite sont l'opportunité du projet et la compétence du jeune promoteur.

Bibliographie

Ouvrages

- A. ALEM, F. MATMER, R. OUKACI, « Financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ », UMMTO, 2012.
- A. BOUGHIAS, K. BELDI, « Financement de la micro-entreprise par l'ANSEJ », UMMTO, 2004
- A. IBEGHOUCHE, I. IGUETOULENE, « Risques et garanties des crédits d'investissements », UMMTO, 2007-2008
- BOUYAKOUB Farouk, " l'entreprise et le financement bancaire ", édition : Casbah, Alger, 2000.
- D.AKRETICHE, K.AKRETICHE, " évaluation et financement des projets d'investissement cas ANSEJ de TIZI-OUZOU, ummto, 2011.
- F. AKLI, N. RAIK, S. SADOUDI, « Risques et les garanties liées à l'octroi du crédit », UMMTO, 2003-2004.
- H. DIALLO, L. RAHAMEFY, M. SYLLA, « Rôles des banques primaires dans le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ, cas de laBNA », UMMTO, 2004-2005.
- L. BOUZIDI, « Etude des conditions d'octroi de crédit aux entreprises », écolesupérieure des banques, Alger 2005.
- L. CHERIFI, M. RAIHAH, « La création et le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANSEJ de Tizi-Ouzou », UMMTO, 2014-2015.
- PORTAIT Rolland, CHARLETY Patricia, DUBOIS Denis, NOUBEL Philipe," Les décisions financières de l'entreprise", édition : Gestion PUF, 6^{ème} édition, Paris, 2004.
- R. HEDDADI, F. HEDDADI, « le financement de la micro-entreprise par le dispositif ANSEJ dans le cadre de la banque, cas de l'agence CPA de DBK », UMMTO
- S. BOUDJIMA, F. BOUZIDI, « Etude de procédure de création et de financement de la micro-entreprise : cas ANSEJ » UMMTO, 2014-2015
- VISANOVA Patrice, " Gestion financière ", édition :BERTI, 9^{ème} édition, Paris, 1992.

Dictionnaires

- BEITONE, C. DOLLO, J-P. GUIDONI, A. LEGARDEZ, « Dictionnaire des sciences économiques », ARMAND COLIN, Paris 1991.

Textes législatifs

- La loi N°18 du 12/12/2001
- Décret législatif N°98-200 du 09/06/1998
- Décret N° 04-14 du 22/01/2004
- Article 103 de l'ordonnance N° 96-31 du 30/12/1996
- Décret N° 90-146 du 22/05/1990.

Sites internet

- www.eurpa.fr
- www.ansej.org.dz
- [www.memoire en ligne.com](http://www.memoire.enligne.com)
- www.Dsspace.dz

Autres documents

- Documents donnés par l'ANSEJ.

Liste des tableaux

Tableau N°	Intitules	pages
1	Exemple d'application sur la méthode comptable.	27
2	Tableau de projet crée réparti par secteur d'activités 2015	62
3	Tableau de projet crée réparti par secteur d'activités 2016	64
4	Tableau de projet crée réparti par secteur d'activités 2017	65
5	Tableau de projet crée réparti par secteur d'activités 2018	67
6	Tableau de projet crée réparti par secteur d'activités 2019	68
7	Montant de l'investissement	70
8	Tableau de structure d'investissement (en DA)	71
9	Tableau de structure de financement de projet	72
10	Tableau d'amortissement du crédit bancaire	73
11	Bilan d'ouverture	74
12	Bilan prévisionnel sur 7ans	75
13	TCR prévisionnel	78

Liste des figures

Figure N°	Intitulés	Pages N°
1	Montant d'investissement inférieur ou égale à 5.000.000 DA	60
2	Montant d'investissement entre 5.000.001 DA et 10.000.000 DA	60
3	Montant d'investissement inférieur ou égale à 5.000.000 DA	61
4	Montant d'investissement entre 5.000.001 DA et 10.000.000 DA	62
5	Projet crée réparti par secteur d'activités 2015	62
6	Projet crée réparti par secteur d'activités 2016	64
7	Projet crée réparti par secteur d'activités 2017	65
8	Projet crée réparti par secteur d'activités 2018	67
9	Projet crée réparti par secteur d'activités 2019	68

Tableau des schémas

Schéma n°	Intitules	Pages
1	Organigramme de L'ANSEJ.	14
2	Financement de l'investissement.	41

Table des matières

Remerciement

Dédicace

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale

Chapitre n°1 : Généralité sur l'agence nationale de soutien a l'emploi de jeune (ANSEJ OU ANADE)

Introduction	12
Section n°1 : Présentation de l'agence nationale de soutien a l'emploi de jeune	13
Définition de l'agence(ANSEJ).....	14
1-2 Structure et organisation de l'ANADE	14
1-2-1 Le conseil d'orientation	14
1-2-2 Le directeur général	15
Le pouvoir réglementaire	15
Le pouvoir d'exécution	16
1-2-3 Le comité de surveillance	16
Fonctionnement de l'ANSEJ	16
2-1 Les ressources et les dépenses de l'ANSEJ	17
A- Les ressources du fonds.....	17
B- Les dépenses du fonds.....	17
2-2 Les missions de l'ANSEJ	18
Section n°2 : Les relations de l'ANSEJ avec ses différents partenaires	19
1-Les relations de l'ANSEJ.....	19
1-1ANSEJ – Trésor	19
Les droits de mutations	19
Les droits d'enregistrement.....	20
La taxe sur la valeur ajoutée(VAN)	20
1-2ANSEJ – Douane	20
1-3ANSEJ – Banque	20
1-4ANSEJ – Caisse national d'assurance(CNAS)	21
1-5ANSEJ – Jeune promoteur	21

Conclusion	21
-------------------------	----

Chapitre n°2 : L'investissement et le financement

Introduction	23
Section n°1 : La notion et classification des investissements	24
Définition de l'investissement.....	24
1-1 Dans le langage pratique des affaires.....	24
1-2 Dans le langage courant	24
1-3 Dans le langage de la littérature économique	24
1-3-1 La notion d'investissement au sens strict	24
1-3-2 La notion d'investissement au sens large	24
Classification des investissements	25
2-1 Classification selon la nature	25
2-1-1 Les investissements corporels.....	25
2-1-2 Les investissements incorporels	25
2-1-3 Les investissements financiers.....	25
2-2 Classification selon la finalité	25
2-2-1 Les investissements productifs	25
2-2-2 Les investissements non directement productifs	25
2-3 Classification selon l'objectif.....	25
2-3-1 Les investissements de remplacement ou de renouvellement	25
2-3-2 Les investissements de modernisation ou rationalisation.....	26
2-3-3 Les investissements d'expansion.....	26
2-3-4 Les investissements stratégiques	26
2-3-5 Les autres investissements.....	26
Section n°2 : décision et le choix d'investissement	27
1-Les méthodes d'évaluation de la rentabilité des investissements	27
1-1 La méthode comptable	27
A-Inconvénients de cette méthode	28
1-2 Les méthodes actuarielles	28
1-2-1 La valeur actuelle nette (VAN).....	28
1-2-2 La méthode basée sur le taux de rentabilité interne (TRI).....	29
Critère de décision et de choix d'investissement	30
Les inconvénients de ce critère	30
1-2-3 Le critère basé sur le délai de récupération	30

A-Critère de décision et de choix d'investissement	30
Section n°3 :Le financement des investissements	31
Le financement interne ou autofinancement	31
L'autofinancement	31
Augmentation du capital	31
1-2-1 Augmentation du capital par l'émission d'action payante	32
1-2-2 Augmentation du capital par l'émission d'action gratuite.....	32
Le financement du l'investissement	32
Des investissements ou cession d' élément d'actif	32
Avantage.....	32
Inconvénient	32
2-Le financement externe	32
2-1 L'appel public à l'épargne	33
2-2-1 L'augmentation du capital	33
2-2-2 Les emprunts obligataires	33
3-Typologie des crédits d'investissements.....	33
3-1 Le crédit d'investissement à moyen terme.....	33
3-1-1 Les crédit à moyen terme réescomptable.....	34
3-1-2 Le crédit à moyen terme mobilisable	34
3-1-3 Le crédit à moyen terme non mobilisable.....	35
3-2 Le crédit d'investissement à long terme	35
3-3 Le crédit-bail (leasing).....	35
3-3-1 Le crédit bail mobilier	36
3-3-2 Le crédit bail immobilier	36
3-4 Le prêt participatif.....	37
3-5 Les aides publiques	37
Le plan de financement des investissements	37
4-1 Le principe d'un plan de financement.....	38
4-1-1 Les besoins	38
A- Les investissements.....	38
B- La variation souhaitable du fonds de roulements.....	38
C- Le remboursement d'emprunt	39
D-Dividendes distribués.....	39
4-1-2 Les ressources	39

4-2-1 Les sources internes.....	39
4-2-2 Apport de capitaux extérieurs.....	39
4-3 Le solde du plan de financement.....	40
4-4 Des méthodes pour élaborer un plan de financement	40
Conclusion	42

Chapitre n° 3 : Les risques et les garanties

Introduction.....	44
Section n° 1 : Les risques	45
La définition	45
Situation de certitude, de risque et d'incertitude.....	45
2-1 Situation de certitude	45
2-2 Situation de risque.....	45
2-3 Situation d'incertitude.....	45
Méthode d'analyse de risque.....	45
Typologie des risques	46
4-1 Le risque de contre partie.....	46
4-2 Le risque de liquidité	46
4-3 Le risque de taux d'intérêt	46
4-4 Le risque de marché.....	46
4-5 Le risque de change.....	47
4-6 Le risque de solvabilité	47
Section n° 2 : Les garanties	47
Définition	47
Typologie des garanties.....	47
2-1 Garantie personnelle (sureté personnelle).....	47
2-1-1 La caution	47
A-Le cautionnement.....	47
B-Le cautionnement simple.....	48
2-1-2 L'aval.....	48
2-2 Des garanties réelles.....	48
2-2-1 Le nantissement	48
2-2-2 L'hypothèque.....	48
2-3 Les garanties particulière	49
2-3-1 L'assurance crédit.....	49

Conclusion.....	50
Chapitre n° 4 : Généralité sur les micro-entreprises	
Introduction	52
Section n° 1 : Définition et caractéristique des micro-entreprises	52
1-Généralité sur les micro-entreprises.....	52
1-1Définition de la micro-entreprise	53
2-Les caractéristiques des micro-entreprise dans le cadre de l'ANSEJ	53
3-Classification des micro-entreprises	53
3-1 classification juridique	53
3-1-1 Les entreprises individuelles.....	53
3-1-2 Les sociétés.....	54
A- Société en nom collectif(SNC).....	54
b- Société à responsabilité limitée(SARL).....	54
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limité(EURL)	54
d- Société anonyme(SA)	55
3-2 Classification selon l'activité.....	55
3-2-1 Les entreprises commerciales	55
3-2-2 Les entreprises industrielles.....	55
3-2-3 Les entreprise prestataires de service	55
3-2-4 Les entreprise agricoles	55
3-2-5 Les entreprises artisanales	55
3-2-6 Les entreprises de coopération.....	56
Section n°2 : Les étapes de la création d'une micro-entreprise	56
2-1Les étapes de la création d'une micro-entreprise.....	56
2-1-1Naissance de l'idée	56
a-L'idée du projet.....	56
b-La recherche de l'information.....	56
2-1-2Inscription en ligne	57
2-1-3Dépôt du dossier	57
2-1-4 Etude de projet.....	58
2-1-5 Présentation de projet au niveau de comité de sélection, de validation, et de financement des projets(CSVF)	58
2-1-6Etablissement de l'attestation d'éligibilité.....	58
2-1-7Accord bancaire.....	58

2-1-8Réalisation du projet.....	58
a-La création juridique	59
b-Formation de promoteur	59
2-1-9Exploitation	59
3-Types de financement de l'agence(ANSEJ)	59
3-1 Le financement triangulaire	60
3-2 Le financement mixte.....	61
Section n°3 : analyse statistique de la création d'activité cas du dispositif ANADE	62
Nombre de projets créés repartis par secteur d'activité(2015-2019)	69
Section n°4 : Etude de cas d'une entreprise financée dans le cadre du dispositif ANSEJ.....	70
1-Etude d'un dossier du crédit.....	70
1-1 Données financières d'un micro entreprise.....	70
1-2Analyse financière d'un micro entreprise	70
a-Structure d'investissement	71
b-Structure de financement du projet	72
c-Tableau d'amortissement du crédit bancaire.....	72
d-Bilan d'ouverture	74
e-Analyse du bilan prévisionnel sur 7 ans.....	75
f-Analyse du TCR prévisionnel sur ans	78
Conclusion	82
Conclusion générale	84
Référence bibliographique	86
Listes des tableau.....	88
Listes des schémas	90
Listes des figures.....	92
Listes des graphes.....	94
Annexes	105